Deuxième séance, mercredi 22 novembre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-268	Divers	Validation du mandat de députée de Sophie Moura, en remplacement de Nadine Gobet		
2023-GC-269	Divers	Validation du mandat de député de Nicolas Berset, en remplacement de Nicolas Kolly		
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Direction de la sécurité, de la justice et du sport (2024)	Examen de détail	Rapporteur-e François Ingold Représentant-e du gouvernement Romain Collaud
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Pouvoir judiciaire (2024)	Examen de détail	Rapporteur-e François Ingold Représentant-e du gouvernement Romain Collaud
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Budget 2024	Récapitulation	Rapporteur-e Armand Jaquier Représentant-e du gouvernement Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Budget 2024 – Décret	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	Rapporteur-e Armand Jaquier Représentant-e du gouvernement Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-25	Loi	Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2024	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	Rapporteur-e Armand Jaquier Représentant-e du gouvernement Jean-Pierre Siggen
2023-GC-1	Rapport d'activité	Commission des finances et de gestion (2022)	Discussion	Rapporteur-e Claude Brodard
2023-DIAF-15	Décret	Naturalisations 2023 – Décret 3	Huis clos	Rapporteur-e Roland Mesot Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2021-DIAF-37	Décret	Stratégie cantonale biodiversité	Entrée en matière	Rapporteur-e David Bonny Représentant-e du gouvernement Didier Castella

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-262	Election protocolaire	2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2024	Scrutin uninominal	
2023-GC-263	Election protocolaire	1re vice-président-e du Grand Conseil pour 2024	Scrutin uninominal	
2023-GC-64	Election procolaire	Président-e du Grand Conseil pour 2024	Scrutin uninominal	
2023-GC-265	Election protocolaire	Président-e du Conseil d'Etat pour 2024	Scrutin uninominal	
2023-GC-266	Election protocolaire	Président-e du Tribunal cantonal pour 2024	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marie Levrat, Christel Berset, Ralph Alexander Schmid, Esther Schwaller-Merkle, Daphné Roulin, Carole Baschung, David Papaux et Alizée Rey.

M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens, conseillère d'Etat, est excusée.

Divers 2023-GC-268

Validation du mandat de députée de Sophie Moura, en remplacement de Nadine Gobet

Divers 2023-GC-269

Validation du mandat de député de Nicolas Berset, en remplacement de Nicolas Kolly

Présidente du Grand Conseil. Le Bureau du Grand Conseil a constaté sur la base du dossier y relatif que le remplacement des députés a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Gruyère et par la préfète du district de la Sarine. M^{me} Sophie Moura et M. Nicolas Berset remplissent les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et ne sont pas touchés par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre leur statut professionnel et la fonction de député-e au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces deux mandats.

- > La validation de ce mandat est acceptée tacitement.
- > Le député est assermentée selon la procédure habituelle.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83 Direction de la sécurité, de la justice et du sport (2024)

Rapporteur-e: Ingold François (VEA/GB, FV)

Représentant-e du gouvernement: Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport

Rapport/message: **09.10.2023** (BGC novembre 2023, p. 4546)
Préavis de la commission: **08.11.2023** (BGC novembre 2023, p. 4614)

Examen de détail

Ingold François (*VEA/GB*, *FV*). L'excédent de charges de la Direction a augmenté de 10 millions et l'excédent de dépenses a diminué de 4 millions par rapport au budget 2023. Ce résultat s'explique en grande partie par l'amortissement de Bellechasse pour près de 3 millions, l'amortissement des subventions d'investissement dans le sport pour 2 millions ainsi qu'une augmentation des traitements du corps de la gendarmerie pour 2 millions. La diminution des dépenses s'explique, elle, en grande partie par le report de crédit du Campus du Lac Noir de 8 millions.

Au niveau du personnel, l'effectif total de la Direction se montera à 1'052,6 EPT en 2024, en augmentation de 22,5 EPT par rapport au budget 2023. Cela s'explique notamment par une augmentation substantielle du nombre d'EPT à la Police cantonale, acceptée par le Grand Conseil à l'automne 2021. Pour mémoire, une partie des EPT budgétés en 2021 et 2022 à la Police n'ont pas été repourvus. Cette situation était due à des engagements non effectués au sein de la Police cantonale, cela étant concomitant à une mauvaise estimation des départs volontaires et des départs en retraite anticipée. Nous sommes donc toujours en partie dans une situation de rattrapage.

Par rapport à la récupération de l'assistance judiciaire, le Service de la justice disposait jusqu'au printemps 2022 d'un seul collaborateur administratif payé sur les montants forfaitaires pour gérer les tâches en lien avec l'assistance judiciaire, à savoir l'introduction des affaires dans SAP, le paiement des factures et les demandes de remboursement des aides financières allouées auprès des personnes revenues à meilleure fortune. Cette main-d'œuvre est clairement insuffisante pour gérer correctement les 21'000 affaires introduites entre 2012 et 2021, qui représentent des créances d'un montant total de 65,5 millions. Avec ces moyens restreints, le Service de la justice est parvenu à récupérer un montant d'un peu plus de 4 millions de francs ces dix dernières années.

En 2023, le Conseil d'Etat a accepté d'accorder les montants nécessaires pour engager 2 EPT afin d'assurer un meilleur suivi de ces dossiers et récupérer des montants plus conséquents. La Direction a ainsi pu tabler sur la récupération d'un montant de 1 million de francs au lieu du montant moyen d'environ 500 000 frs. À fin août, cet objectif paraît atteignable, dans la mesure où un montant de 660 000 frs a déjà été récupéré grâce à ces nouvelles forces de travail.

En 2024, le Conseil d'Etat a prévu à nouveau l'allocation de ressources supplémentaires : 0,25 EPT de juriste, 0,25 EPT de secrétaire de direction ainsi qu'un montant forfaitaire de 52 000 frs pour parvenir à l'équivalent d'un EPT supplémentaire en tout. Il est prévu d'augmenter encore la récupération pour atteindre un montant de 1,55 million de francs.

Par rapport à la création d'un centre de compétences digitales des autorités judiciaires, dans le cadre des travaux liés à la digitalisation de la justice, la nécessité de mettre sur pied un centre de compétences informatiques pour apporter un support opérationnel en matière digitale au personnel des autorités judiciaires a été identifiée.

Ce centre de compétences est financé par le biais du budget des business analysts. Le montant de 752 000 frs a permis de financer l'engagement de 5,2 EPT à savoir: 1 EPT de chef de division, 2,8 EPT d'intendant-e-s numériques, 1 EPT de formateur et 0,4 EPT de collaboratrice administrative. Ce centre est opérationnel depuis le 1^{er} mai 2023.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Tout cela pour remercier les rapporteurs de la CFG, avec qui nous avons une excellente collaboration. Le résumé a été très bien fait par le député lngold, je pense qu'on peut encore rajouter effectivement qu'au niveau de l'assistance judiciaire nous sommes en train de dépasser les objectifs qui étaient fixés en début d'année, aujourd'hui nous sommes quasiment à 1 million avant la fin de l'année, donc c'est plutôt positif.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Nous le savons, les conflits parentaux survenus à l'occasion d'une séparation peuvent être plus délétères pour les enfants que la séparation elle-même. Il est de notre responsabilité de creuser toutes les possibilités qui permettent de limiter l'impact néfaste d'une séparation des parents sur le bon développement des enfants. Vous l'aurez compris, cet amendement fait écho à ce constat mais également au rapport du Conseil d'Etat sur le postulat 2023-GC-133 Implanter et développer le modèle du consensus parental dans notre canton.

Voilà également mon lien d'intérêt; étant coauteur avec notre collègue Rose-Marie Rodriguez de ce postulat, auquel le Conseil d'Etat a même réservé, et je l'en remercie, une suite directe avec le rapport qui sera débattu demain matin, ou plutôt une suite indirecte, puisque, vous l'avez constaté, dans ce rapport le Conseil d'Etat nous indique qu'il est certes favorable à la mise en oeuvre d'une étude approndie sur le consensus parental tel que préconisé par le postulat mais qu'il ne souhaite pas mettre les moyens financiers nécessaires au budget 2024.

Heureusement, le Conseil d'Etat peut compter sur nous, députés pragmatiques, pour remédier à cette situation ubuesque. En tout cas, les coauteurs de ces amendements, Bertrand Morel et moi-même, espérons pouvoir compter sur votre soutien. Vous l'avez lu dans le rapport 2023-DSJS-289, tout est prêt pour démarrer, il y a un comité de pilotage, il y a un calendrier qui est établi, tout sauf le financement. L'amendement proposé vise donc à mettre en place sans plus attendre le calendrier initial, faire travailler le comité de pilotage qui est en cours et réaliser ce modèle de consensus parental, qui a fait ses preuves ailleurs et qui consiste en un modèle de résolution de conflits parentaux axé sur la préservation des intérêts de l'enfant. Le montant de 100 000 frs qui est demandé par cet amendement servira donc au financement des travaux d'élaboration du concept fribourgeois de consensus parental, tel que décrit dans la réponse du Conseil d'Etat au postulat 2023-DSJS-289. Nous proposons de compenser ce montant dans les différents centres de charges énumérés également dans l'amendement, à savoir des centres de charges en lien avec le Pouvoir judiciaire, qui dépendent avant tout de la marche des affaires judiciaires et qui, au stade de l'élaboration budgétaire, sont des estimations.

"Le canton étudie un nouvel outil pour limiter les effets dévastateurs d'un divorce", voilà le titre d'un article que nous avons pu lire ce matin dans La Liberté, merci de donner du sens à ce titre et de soutenir largement cet amendement.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens à titre personnel et décline mes liens d'intérêt: je suis assesseure à la Justice de paix de la Broye, membre du comité du Point rencontre Fribourg et co-auteure du postulat sur l'implantation du consensus parental.

J'avais prévu d'intervenir plutôt demain matin, mais là je pense qu'il y a urgence de ne pas attendre. Si les amendements au budget d'hier ont tous connu le même sort, il n'y aucune raison pour que celui-ci le subisse aussi. L'implantation du consensus parental n'est pas une lubie, vous le savez, c'est un vrai modèle de prévention expérimenté dans plusieurs pays et dans d'autres cantons. Il aura besoin de temps, d'argent et de ressources pour déployer ses effets, cela a déjà été dit. En attendant, ce sont autant de situations conflictuelles entre parents qui ne seront pas désamorcées et d'enfants en souffrance.

Aujourd'hui, il ne s'agit que de permettre par une somme modique pour notre canton mais énorme pour les contribuables, c'est vrai, le démarrage de ce projet.

Vous toutes et tous, chères et chers collègues, vous savez être généreuses et généreux quand un projet est comme celui-ci: simple, utile et efficace. Pour cela, je vous remercie d'avance de votre soutien.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). En tant que coauteur de cet amendement, je déclare mes liens d'intérêt; j'exerce la profession d'avocat et suis à ce titre quotidiennement confronté aux procédures matrimoniales. Je suis également vicebâtonnier de l'Ordre des avocats fribourgeois.

"Un gain de temps et de paix" titrait ce matin La Liberté dans un article consacré au modèle de consensus parental. On le sait, les enfants sont des éponges émotionnelles, qui absorbent les vibrations négatives particulièrement émanant du coeur de leur foyer. Après Genève, Fribourg enregistre la plus forte proportion de divorces en Suisse. Malheureusement, mon expérience professionnelle démontre que trop de parents n'arrivent plus à se séparer dans le respect des enfants et s'enfoncent rapidement dans une dynamique conflictuelle dont ils n'arrivent plus à sortir et qui ne sert en rien les intérêts de leurs enfants. Contrairement aux idées reçues, la plupart des avocats tentent d'apaiser ces conflits, mais les clients qui consultent un avocat pour défendre leurs intérêts, respectivement leurs idées, ne se sentent alors, à tort, pas défendus correctement. Mesdames et Messieurs les Députés, nous avons le pouvoir d'accélérer la mise en place d'un système de résolution de conflit parental qui a fait ses preuves dans d'autres pays et dans les cantons voisins. La mise en place de ce concept soulagera également le SEJ, dont il a longuement été question hier. En effet, en Valais, l'expérience du consensus parental a démontré que le nombre d'accords est très élevé et que la nécessité d'ordonner des enquêtes sociales, qui sont lourdes et réalisées par le SEJ, diminue fortement. Grâce au consensus parental, la charge du personnel du SEJ s'en retrouvera donc diminuée et son fonctionnement amélioré. Pour compenser ces 100 000 frs à accorder au Service de la justice, il était pour moi important de ne pas toucher au SITel afin d'éviter notamment de prétériter l'avancement du programme e-Justice, qui est extrêmement important pour Fribourg, qui fonctionne comme canton pilote dans ce projet. Aussi, nous proposons, comme relevé, de compenser dans le Pouvoir judiciaire plus exactement dans les centres de charges relatifs à l'assistance judiciaire et aux débours et cela auprès de plusieurs autorités judiciaires afin de ne pas en impacter une de manière trop importante. En tant que président de la Commission de justice, cette compensation ne me dérange pas dans la mesure où les réductions, au-delà d'être relativement peu importantes par autorité, ne portent de toute façon que sur des montants qui sont estimés. Au final, les dépenses réelles qui seront nécessaires en 2024 seront couvertes. Les faibles réductions n'imposent donc pas aux autorités d'accorder moins

d'assistance judiciaire et/ou de réduire les indemnités en 2024. Le bon fonctionnement de la justice ne s'en retrouve donc nullement péjoré.

Je ne saurais conclure sans souligner que Le Centre, au nom duquel je m'exprime aussi, soutiendra cet amendement en principe à l'unanimité. La Commission de justice, que je représente aussi en ma qualité de président, qui relève dans chacun de ses rapports l'importance des procédures de conciliation, soutient également cet amendement, qui vise à améliorer le fonctionnement de la justice. Je vous remercie ainsi de ne pas repousser encore d'une année l'élaboration d'un concept qui viendra en aide aux familles fribourgeoises et qui participe à la politique familiale de notre canton. Pour le bien-être des enfants dont les parents en conflit se séparent, je vous invite à soutenir cet amendement et vous en remercie.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je m'exprime au nom de la moitié du groupe du PLR qui va soutenir cet amendement et pourquoi? Comme l'a dit M. Morel, il faut savoir que, malheureusement, un dixième des séparations suscitent des conflits graves au sujet de la garde des enfants. C'était une enquête qui avait paru dans la NZZ am Sonntag du 5 novembre. Donc, c'est malheureux à dire, les parents se disputent à cause des enfants et c'est les enfants qui en font les frais. On l'a vu, le SEJ est sous l'eau, à cause justement des parents qui pensent que c'est intelligent de se disputer alors qu'ils feraient mieux de s'entendre, parce que les enfants n'en peuvent mais et que c'est eux qui en sont les victimes. Je suis présidente de Transit, nous n'avons plus de place d'accueil d'urgence. Nous devrions avoir 4 places et nous ne les avons plus, tellement il y a d'urgences qui arrivent à Transit et on se retrouve dans une situation absolument épouvantable, on ne sait plus quoi faire de ces enfants, uniquement parce que les parents se disputent. Donc il faut remettre un peu de responsabilité dans la tête des parents, les convoquer à des séances pour leur faire comprendre qu'ils peuvent bien se bagarrer entre eux mais que ce ne sont pas les enfants qui doivent le supporter et que l'enfant a droit à ses deux parents. Or, la plupart du temps maintenant, un enfant est coupé de l'autre parent, ce dernier ne peut pas voir son enfant et ça suscite aussi énormément de problèmes, on le voit à Point Rencontres. Donc je ne peux que vous demander de soutenir cet amendement.

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). J'aimerais juste tout de même... j'avais aussi prévu ma prise de parole demain matin, lors du rapport sur le postulat. Néanmoins certains critères méritent d'être précisés. Cet amendement a quand même un double sens, il ne doit pas encourager les divorces, faciliter les divorces. Faciliter d'un point de vue opérationnel, oui, je peux bien l'entendre, mais ces actes ont des conséquences et la responsabilité de ces conséquences revient tout de même aux parents. Et ça, c'est quelque chose qui est un critère qu'il ne faut pas oublier dans cet amendement.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je prends juste la parole pour dire que le groupe VERT·E·S et allié·e·s va soutenir cet amendement. Je déclare mes liens d'intérêt: il y a une quarantaine d'années, j'étais assistant social au Service de la protection de la jeunesse, qui s'appelait l'Office des mineurs. J'ai mené beaucoup d'enquêtes en divorce et je me suis rendu compte et je me rends toujours compte de l'importance de telles démarches, telles qu'elles sont proposées aujourd'hui. C'est avec enthousiasme que nous allons soutenir cet amendement et avec le regret de ne pas avoir soutenu la même chose hier.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je ne vais pas revenir sur les bienfaits de ce projet, nous aurons largement le temps d'en vanter les mérites jeudi. Néanmoins, malgré la volonté louable des députés, le Conseil d'Etat ne peut pas se rallier à cet amendement, ce dernier n'étant pas prévu au budget 2024. Bien que la modification soit légale, selon la LSE, il n'est pas du ressort du Conseil d'Etat de fixer la hauteur des dépenses pour l'assistance judiciaire et les débours, qui sont des prérogatives des magistrats. La hausse constante de ces derniers conduira évidemment et inévitablement à des crédits complémentaires.

Ingold François (VEA/GB, FV). Je ne vais pas commenter le fond de l'amendement, puisque ça a déjà été fait, à babord et à tribord. Je vais parler de la compensation. Il y a plusieurs rubriques dans le Pouvoir judiciaire, comme l'assistance judiciaire ou les émoluments, qui dépendent du nombre d'affaires et peuvent ainsi fluctuer d'année en année. Ces rubriques font toutefois l'objet d'une deuxième estimation, comme vous le savez peut-être, en juillet de chaque année, en fonction des comptes de l'année, de façon à être le plus exact possible. Cet amendement n'a donc pas été traité en CFG, je ne peux donc pas relayer l'avis du collège. Néanmoins, comme je l'ai dit précédemment, l'estimation de ces rubriques est très difficile. Nous avons posé la question à la DSJS quand j'y ai été avec ma collègue: comment sont estimées ces lignes budgétaires? Il nous a été répondu que c'était l'AFin qui transmettait des chiffres. Je me permets ici également de citer une remarque que j'avais formulée à la CFG lors du traitement des comptes 2021 sur ces rubriques et protocolée dans le pv. Je m'étais permis de dire: "Si la difficulté de budgeter ne fait aucun doute, nous pouvons néanmoins nous questionner sur le Service des finances, qui inscrit sporadiquement dans cette Direction des baisses de charges incompatibles avec la réalité et des revenus aux ambitions démesurées." Je ne saurais toutefois m'aventurer ici dans aucune conclusion hâtive.

> Au vote, la proposition de M. Moussa, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est accepté par 82 voix contre 16 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Moussa:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/ GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR, VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL/FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR, Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE, PS/SP), Esseiva Catherine (LA, PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/ Die Mitte), Galley Liliane (FV, VEA/GB), Galley Nicolas (SC, UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE, Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/ PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/ SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/ GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE, VEA/GB), Marmier Bruno (SC, VEA/GB), Mauron Pierre (GR, PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE, VEA/GB), Sudan Stéphane (GR, Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC, VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE, Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/ GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/ SP). Total: 82.

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 16*.

S'est abstenu:

Thévoz Ivan (BR, UDC/SVP). Total: 1.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêt: je suis chef de section suppléant au Secrétariat d'Etat aux migrations et collabore donc étroitement avec la justice fribourgeoise en particulier. J'aurais une question pour le Conseiller d'Etat, parce que le fait de refuser de créer une nouvelle cellule au Tribunal pénal des mineurs m'interpelle grandement. Vu l'enjeu en présence, les procédures se rallongent, les dossiers d'ampleur se multiplient et cela a pour conséquence que certains mineurs ne sont pas jugés à temps et continuent leur comportement délictuel sans pouvoir être suffisamment interpelés. Il n'est pas bien sûr nécessaire de vous rappeler qu'il y a également la justice dans votre département et qu'il est essentiel de lui donner les moyens décents pour accomplir sa mission de protéger les mineurs du canton. Êtes-vous conscient, Monsieur le Conseiller d'Etat, de cette réalité et quelle est votre volonté, à l'avenir, s'agissant de la création de cette cellule?

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Il me semble que le député Kubski se trompe de direction, parce que nous sommes encore sur la DSJS et pas sur le Pouvoir judiciaire.

- > L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.
- > Le chapitre est modifié selon la proposition acceptée de M. Moussa.

_

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83 Pouvoir judiciaire (2024)

Rapporteur-e: Ingold François (VEA/GB, FV)

Représentant-e du gouvernement: Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport

Rapport/message: **09.10.2023** (BGC novembre 2023, p. 4546)
Préavis de la commission: **08.11.2023** (BGC novembre 2023, p. 4614)

Examen de détail

Ingold François (VEA/GB, FV). En tirant un justificatif de l'ensemble des budgets du Pouvoir judiciaire, on constate que l'excédent de charges inscrit au budget 2024, de 53 702 350 frs, est en augmentation de 9,21% par rapport au budget 2023. De manière générale, nous pouvons observer une augmentation des charges de 3,45 millions et une diminution des revenus de 1,1 million. Nous pouvons constater également que le Pouvoir judiciaire a un total de charges qui augmente de manière linéaire de 3 millions par an depuis 2022 et une baisse des revenus également constante d'environ 1 million par an sur la même période.

Plusieurs rubriques du Pouvoir judiciaire dépendent du nombre d'affaires entrantes et peuvent ainsi fluctuer d'année en année. Cela ne peut pas être estimeé avec exactitude lors de la phase budgétaire, je l'ai déjà présenté avant.

Au niveau du personnel, comme au budget 2023, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer 1,5 poste supplémentaire en 2024 pour le Pouvoir judiciaire.

En concertation avec le Service de la justice et en fonction des rapports annuels du Conseil de magistrature et des besoins totaux qui ont été exprimés, la Direction a réparti ces EPT entre les différentes autorités de la manière suivante:

- > 0,5 EPT pour un greffier-rapporteur;
- > 1 EPT de gestionnaire à l'Office des faillites.

Par rapport à l'analyse du Pouvoir judiciaire, pour rappel, l'analyse du Pouvoir judiciaire fait suite à une demande du Conseil d'Etat et a débuté en 2018 par un mandat externe à la société Ecoplan. Sur proposition de la DSJS, le Conseil d'Etat a validé une organisation de projet et un planning pour l'élaboration d'un avant-projet de loi. Ainsi au mois de mai 2023, un groupe de travail a été constitué. Ce groupe de travail a pour mandat d'affiner en particulier les réflexions au sujet des deux principales mesures phares, à savoir la mise en place d'un organe de conduite et le regroupement des tribunaux et des justices de paix.

Pour l'heure [la pendule sonne l'heure], c'est le cas de le dire, le groupe de travail s'est réuni à trois reprises. Durant l'été, une première version de l'avant-projet de loi a été élaborée par un expert externe. En parallèle, une note faisant état des conséquences financières est en cours d'élaboration et sera présentée au Conseil d'Etat prochainement. Le groupe de travail examinera la première version de l'avant-projet durant l'hiver. Une mise en consultation publique est prévue de mi-mars à mi-juin 2024. Les premiers effets financiers devraient donc intervenir en 2025 au plus tôt.

Par rapport à e-Justice, le programme e-Justice avance à un rythme de travail élevé. La réorganisation opérée entre le métier et l'IT porte ses fruits. Le partage des responsabilités permet d'élaborer la conduite du programme de manière plus adaptée considérant que le programme e-Justice implique tant le Pouvoir judiciaire, la DSJS que la DFIN. Les premiers projets du programme ont pu être déployés, soit dans leur version finale, soit dans leurs premières versions.

Les projets concernés sont les suivants :

- > centralisation des impressions pour toutes les autorités;
- > traitement des preuves numériques au sein de la chaine pénale;
- > dématérialisation des pièces entrantes pour toutes les autorités.

Parallèlement, d'autres projets ont été initiés tels que le renouvellement de la gestion d'affaires et le projet de portail des applications de la justice ,qui deviendra, à terme, la place de travail digitale. Le programme e-Justice s'est vu officiellement attribuer la possibilité de collaborer avec le projet fédéral Justitia 4.0 dans la phase pilote.

Côté finances, le budget informatique pour le Pouvoir judiciaire est centralisé sous les rubriques ad hoc du budget du Tribunal cantonal. C'est également le cas d'e-Justice. Une centralisation permet la meilleure utilisation des fonds, mais aussi et surtout un contrôle efficace des dépenses.

En 2024, les montants forfaitaires permettant l'engagement du personnel métier sont budgétisés sous le compte général de l'État au lieu de les imputer au service de la justice comme au budget 2023. Pour le dispositif en personnel métier, un montant de 1 198 385 frs est prévu. Le budget pour les analystes métier a quant à lui été diminué de 864 000 frs à 600 000 frs. Cela a été possible grâce à l'engagement d'un business analyst à l'interne de l'État. En revanche, les autres frais liés à e-Justice, le soutien à la formation des utilisateurs, les frais d'achat de matériel ou de location de locaux sont toujours déduits du budget du Service de la justice. Par ailleurs, c'est la DSJS qui est l'autorité d'engagement de ce personnel et le suivi de celui-ci incombe au Service de la justice.

Pour des questions notamment de délais légaux pour les preuves numériques, le programme devrait être implémenté intégralement d'ici 2027.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je tiens tout d'abord également à remercier à nouveau les rapporteurs pour le Pouvoir judiciaire, avec qui nous avons une excellente collaboration. Je vais profiter maintenant de répondre au député Kubski concernant le Tribunal des mineurs, mais le Pouvoir judiciaire dans son ensemble. Il faut savoir que le canton de Fribourg, respectivement tous les cantons suisses, souffrent aujourd'hui d'une vague, on va dire, de changements légaux au niveau fédéral, notamment au niveau du CPP, avec des articles qui vont entrer en force au 1^{er} janvier 2024, qui impactent les cantons avec un report de charges énorme, notamment en terme d'auditions pour le Ministère public, mais c'est bien toute la chaîne du Pouvoir judiciaire qui en souffre. On veut parler des justices de paix, on veut parler du Tribunal cantonal et bien évidemment du Tribunal des mineurs, qui nous inquiète effectivement. Je pense que c'est important de savoir que le Conseil d'Etat aura bientôt la présentation de la politique criminelle 2024-2026, qui aura lieu au mois de décembre et ce sera l'occasion d'évoquer ces thèmes et de voir si des mesures doivent être prises rapidement pour justement aider le Tribunal des mineurs à faire face à cette croissance du nombre de cas.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). Je m'exprime en tant que président de la Commission de justice et au nom de celle-ci. Chaque année, le rapport du Conseil de la magistrature fait ressortir une sous-dotation en personnel du Pouvoir judiciaire. Chaque année, la Commission de justice rappelle dans son rapport la nécessité d'augmenter l'effectif du Pouvoir judiciaire de façon à prévenir l'erreur judiciaire et maintenir une justice de qualité dans notre canton. Cette année, dans notre rapport, comme y a fait allusion M. le Représentant du gouvernement, nous avions mis l'accent sur le Tribunal des mineurs, qui a lui-même tiré la sonnette d'alarme en relevant que les effectifs ne permettent plus de tenir des séances en présence du mineur, séances qui visent à prévenir la récidive en matière de délinquance juvénile, qui est en forte augmentation, au même titre que les actes de violence. La Commission de justice, emboîtant le pas au Tribunal des mineurs, avait dès lors demandé la création d'une cellule complète: juge, greffier, secrétaire pour ce tribunal pour 2024. À l'examen du budget, force est de constater que nous n'avons pas été entendus, puisqu'aucun EPT supplémentaire n'a été accordé au Tribunal des mineurs. Bien que déçue, après réflexion, la Commission de justice a décidé de ne pas déposer d'amendement au budget 2024. Néanmoins, nous demandons au Conseil d'Etat, qui en a conscience comme je l'entends ce matin, de prendre en considération les besoins pressants du Tribunal des mineurs et de lui octroyer au plus vite, mais au plus tard au début 2025 les postes qui lui sont nécessaires. À défaut, nous ne renoncerons pas une nouvelle fois à utiliser un instrument parlementaire. Et de manière générale, nous demandons au Conseil d'Etat de tenir compte davantage du besoin en personnel du Pouvoir judiciaire, qui, faut-il le rappeler, n'est ni plus ni moins qu'un des trois pouvoirs de notre pays. Seule une justice forte et efficace est garante de la paix sociale.

- > L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.
- > Il n'y a pas de modification.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83 Budget 2024

Rapporteur-e: Jaquier Armand (PS/SP, GL)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**Rapport/message: **09.10.2023** (BGC novembre 2023, p. 4546)
Préavis de la commission: **08.11.2023** (BGC novembre 2023, p. 4614)

Récapitulation

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Je ne vais pas revenir dans mon rapport sur tous les débats qui se sont déroulés ces deux derniers jours, qui ont été intensifs et, me semble-t-il, complets. En CFG, lors de la récapitulation générale, il a été traité

de tous les amendements proposés dans la CFG. C'est souvent une nouvelle fois à la condition que ces thèmes aient été abordés lors de l'examen de détail des diverses directions. Comme vous l'avez vu hier, ils ont tous été refusés. Aujourd'hui et hier, nous avons traité de quatre amendements, un a été accepté, il comportera une modification dans plusieurs rubriques, je renonce à les identifier, je suis certain que les services du Parlement les attribueront correctement. Toutefois, ça ne change pas le résultat final, qui représente toujours un excédent de revenus de 924 450 frs, résultat de revenus totaux de 4 237 709 070 et des charges de 4 236 784 620 frs. L'article 2, qui sera traité tout à l'heure, à mon sens et compte tenu du peu de variation, ne va pas bouger, au total des pourcents prévus sur les subventions cantonales.

Quelques remarques, les débats ont montré que l'essentiel des amendements concernaient des éléments sociaux, des éléments qui avaient des impacts sur la population, notamment les jeunes. Les éléments qui ont été traités montrent que... cet espace, ces éléments de... ont toujours une conséquence, excusez-moi, sur la question de la compensation. Systématiquement, on s'est retrouvé avec des discussions fortes. Cette compensation a également été discutée en CFG, à peu près systématiquement c'est ce point-là qui faisait débat et qui souvent servait de motivation à un refus. Le constat qui a déjà été fait, fait que, en fait notre loi, notre règlement nous permet très peu d'interventions sur le budget aussi bien pour le Parlement que pour le gouvernement. C'est pourquoi un espace doit être réalisé, probablement en adaptant la loi afin que le Grand Conseil puisse proposer des amendements qui soient autres que alibi ou cosmétique.

Le vote final sur le budget s'est conclu par 7 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions. La commission propose d'adopter le budget. Ceci démontre que la CFG est partagée concernant ce budget et que c'est idem, probablement, pour les autres éléments. Cela veut aussi dire pour moi que notre budget doit nécessiter plus de débats et plus de discussions dans sa préparation et que ça implique d'énormes réflexions.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je n'ai rien à rajouter concrètement sur sa présentation, qui reprend les élémentsclés. Je remercie le Grand Conseil pour sa confiance. Je me permets quand même une petite remarque, Madame la Présidente: dans l'amendement que vous avez voté sur l'assistance judiciaire, ma direction a été interpellée par M. le Rapporteur. Mais ce n'est pas ma direction qui invente les chiffres, c'est le Service de la justice qui nous les transmet et cettre rubrique de débours et autres assistances est en constante augmentation, et dans les comptes avec des crédits supplémentaires et dans le budget, puisqu'on suit les éléments.

__

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83 Budget 2024 – Décret

Rapporteur-e: Jaquier Armand (PS/SP, GL)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**Rapport/message: **09.10.2023** (BGC novembre 2023, p. 4546)
Préavis de la commission: **08.11.2023** (BGC novembre 2023, p. 4614)

Entrée en matière

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Les débats ont été suffisamment longs, aucune modification n'est prévue dans les chiffres et dans les résultats, y compris dans les charges et les investissements, donc je vous propose qu'on passe directement à la lecture de ce décret.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je confirme, l'amendement décidé ne mène pas à des modifications des chiffres qui sont évoqués dans le décret.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Ich erlaube mir auf die Entrée en matière zurückzukommen. Ich habe auf den Knopf gedrückt, aber es war wahrscheinlich etwas zu spät.

Ich bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission und Miturheber der Motion zur Reduktion des Steuersatzes das wissen Sie alles bereits. Aus den bereits in der gestrigen Eintretensdebatte zum Voranschlag 2024 vorgetragenen Gründen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei das Dekret über den Staatsvoranschlag 2024 mehrheitlich ablehnen.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Cet article décline un certain nombre de dépenses pour les différents groupes de prestations.

> Adopté.

Art. 4

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Cet article traite des avances de trésorerie pour 200 millions.

- > Adopté.
- II. Modifications accessoires
- > Adopté.
- III. Abrogations accessoires
- > Adopté.
- IV. Clauses finales
- > Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 64 voix contre 17. Il y a 12 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL/FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/ Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL/FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/ SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/ GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Robatel Pauline (GL,PLR/ PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/ SP), Sudan Stéphane (GR, Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA, UDC/SVP), Vial Pierre (VE, PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/ Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 64.

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 17*.

Se sont abstenus:

Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 12*.

Loi 2023-DFIN-25

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2024

Rapporteur-e: Jaquier Armand (PS/SP, GL)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**Rapport/message: **09.10.2023** (BGC novembre 2023, p. 4654)
Préavis de la commission: **08.11.2023** (BGC novembre 2023, p. 4658)

Entrée en matière

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Lors des débats de la CFG, ce projet de loi a fait l'objet d'un amendement. Cet amendement demandait de passer le coefficient à 100% et cet amendement a été rejeté par 10 voix contre 4 et 0 abstention. Ici aussi, ce sujet pose débat dans le fait qu'on décide du coefficient avant de décider, notamment de décider du budget complet, et là aussi, on pense qu'il serait nécessaire d'avoir un débat différencié, de manière à ce que le coefficient ne soit pas l'objet qui détermine le budget mais qu'il soit le résultat du budget. Même s'il est traité dans ce cénacle en fin de procédure, dans les faits, il est déjà établi au début du budget, ce qui pose pour nous quelques soucis, en tout cas quelques discussions en CFG, même s'il n'y a pas l'unanimité sur ce système.

Au vote final, la CFG a accepté ce projet de loi fixant le coefficient annuel par 6 voix contre 5 et 3 abstentions et propose au Grand Conseil d'adopter la version initiale. Là aussi, ça illustre le fait que la Commission n'est pas convaincue pour des raisons, vous le comprendrez bien, très différentes par ce coefficient.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat vous soumet le projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts directs pour la période fiscale 2024. Les coefficients sont fixés chaque année en fonction du résultat du budget. La situation reste très préoccupante, puisque l'évolution des revenus externes, en particulier la péréquation financière fédérale et la part des cantons au bénéfice de la BNS, induit une nette dégradation des perspectives financières de l'Etat. Depuis la période fiscale 2018, l'Etat a consenti des efforts déjà importants en matière de fiscalité pour soutenir la population fribourgeoise. Le coefficient d'impôt sur le revenu des personnes physiques a ainsi été abaissé en 2021 puis en 2022. Le Conseil d'Etat estime que dans ces circonstances et pour garantir un équilibre durable des finances cantonales et assurer une bonne maîtrise des charges, une atteinte aux revenus internes de l'Etat par le biais d'une nouvelle baisse des coefficients n'est aujourd'hui pas concevable.

J'aimerais donc bien préciser que c'est une variable d'ajustement du budget, que le Conseil d'Etat l'élabore, le budget, avec à la fin la fixation du coefficient, on ne commence pas par le coefficient, on commence par faire le budget. En revanche, on rend au Grand Conseil un budget équilibré et ça, c'est une des variables d'équilibre, si cette fois on propose de ne pas y toucher, en fait on le fixe à 96% comme il l'est déjà, c'est parce que nous pouvons réaliser l'équilibre compte tenu de l'entier du budget qui vous a été soumis, équilibre auquel est évidemment aussi soumis le Grand Conseil, puisque c'est la Constitution qui nous l'impose ainsi.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je prends la parole pour deux choses: d'une part pour vous dire que le groupe UDC refusera ce décret, puisqu'à la fois la CFG, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont refusé de faire un effort pour l'ensemble des contribuables fribourgeois dans un contexte difficile d'inflation, d'augmentation des prix et des primes d'assurance maladie. On pensait que compte tenu de la situation financière du canton, il était tout à fait légitime que l'ensemble des

contribuables puissent avoir un retour par rapport à ça. Mais je voulais surtout m'exprimer aujourd'hui par rapport à ce que M. le Commissaire vient de dire sur le processus budgétaire. Evidemment, on vote maintenant sur ce décret et ça remplit pleinement les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat, à l'article 41, où il est dit qu'on fixe le coefficient en fonction du résultat du budget. Mais permettez-moi de penser que ce n'est pas du tout cohérent, le Grand Conseil vient de voter le budget il y a 5 minutes et maintenant on nous demande de fixer le décret. À l'article 41 al. 2 de la loi sur les finances, il est quand même dit que le Grand Conseil peut majorer ou réduire le coefficient jusqu'à 20%. Vous vous rendez bien compte, Mesdames, Messieurs les Député-e-s, qu'il est parfaitement impossible aujourd'hui, maintenant, de réduire par exemple les coefficients, puisque le budget vient d'être voté de manière équilibrée. Sans vouloir jeter la pierre à nos prédécesseurs qui ont adopté cette loi en 1994 dans un contexte économique sans doute très différent, il est parfaitement incohérent de voter sur le décret en fonction du résultat du budget. Il serait beaucoup plus approprié de voter le décret sur le coefficient au mois de mai, lorsque les comptes sont présentés, ça donnerait le coefficient d'impôt au Conseil d'Etat, qui se permettrait de bâtir son budget sur la base du coefficient qui serait fixé. On l'a tous constaté encore hier, même si ce matin l'amendement est passé, le processus budgétaire tel qu'il est construit dans cette loi sur les finances est complètement figé, le Grand Conseil n'a aucun pouvoir d'agir sur le processus budgétaire. C'est pour cela que pour ma part, je réfléchirai à déposer une motion pour modifier la loi sur les finances de l'Etat sur ou un deux aspects qui permettraient de redonner un peu de pouvoir à ce Grand Conseil.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SE*). Im Gegensatz zu meinem Vorredner ist sich die Freisinnige Demokratische und Grünliberale Fraktion bewusst, dass die Kosten gedeckt werden müssen und dass die steigenden Kosten auch mit Steuern abgegolten werden müssen. Ich denke, man muss ehrlich sein, und wenn man die ganze Situation sieht, ist im Moment eine Senkung des Steuersatzes weit weg von dem, was verantwortbar ist.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion schliesst sich dem Dekret des Staatsrates an.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). Cher Collègue Peiry, vous avez probablement, sur la forme, raison, je peux vraiment le comprendre, mais pas sur le fond. Pourquoi? Parce que la droite, dans l'ancienne législature, nous avons systématiquement et à juste titre baissé les impôts, d'une part pour les personnes physiques, c'est là que nous avons réduit le coefficient à 96%, nous avons baissé d'une façon générale les impôts pour les personnes physiques, nous avons augmenté les déductions pour les caisses maladie, nous avons baissé les impôts pour les prestations en capital, nous avons baissé les impôts, à juste titre, pour les PME, pour les entreprises, les personnes morales et c'était une excellente chose et on voit, ça porte déjà ses fruits. Aujourd'hui la situation est un peu différente, c'est vrai qu'on a eu un bon résultat 2022, mais si vous regardez le détail de ce budget, on voit qu'il a été fait avec beaucoup de difficultés, en puisant dans les provisions. On sait qu'il y a des nuages à l'horizon qui vont arriver, je pense aux risques liés à la BNS, le non-versement des montants BNS, à la péréquation financière intercantonale qui va s'estomper et être réduite de 100 millions à la fin de cette décennie. Toutes ces choses nous font dire que ce n'est de toute évidence pas le bon moment, c'est le moment d'observer et de voir, d'aller de l'avant. Même Avenir Suisse, qui est tout sauf gauchisant comme organisme, Avenir Suisse dit: "Pour le moment, les cantons, on vous recommande de ne pas baisser les impôts". C'est ce que je vous recommande et le groupe Le Centre, à l'unanimité, ne va pas entrer en matière pour une baisse du coefficient.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Loin de moi l'idée de vouloir comme mes préopinants baisser les impôts. Par contre, je les rejoins sur un point, la nécessité de changer de système. Le budget de notre canton est enserré dans un corset absolument rigide, dont les lacets métalliques sont la loi sur les finances de l'Etat et en particulier les dispositions concernant le taux de l'impôt. Depuis plus d'un quart de siècle, je vote ces budgets, je ne peux que constater que le Grand Conseil, dont l'une des prérogatives principales est l'analyse et la modification et l'approbation du budget, n'a pas modifié de rubrique durant de nombreuses années, ou alors une seule ligne comme aujourd'hui. Pourtant, ce n'est pas faute d'y mettre les moyens, les compétences, le temps et l'énergie nécessaire. Neuf séances de la Commission de finances et de gestion consacrées à ce seul objet, des visites des rapporteurs dans chaque département, discussions, explications, réflexions, des dizaines d'heures individuelles d'analyse de plus de 1'400 pages de budget accompagnés des justificatifs. Et tout cela, comme aujourd'hui, pour ne changer qu'un cinquante-millième du budget au prix d'une acrobatie cumulative de compensation et ça, sur 4,5 milliards de francs.

Les amendements, tous refusés hier, avaient un profond bien-fondé, même le Conseil d'Etat l'a reconnu. Mais, à l'instar du nouveau slogan du groupe Le Centre, il a déclaré: "Nous avons beaucoup de sympathie pour ces propositions parfaitement justifiées, mais nous les refusons." Il est donc à se poser la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux changer la loi sur le Grand Conseil en entérinant un nouvel article qui dirait: "Le Grand Conseil prend acte du budget." Si j'en renviens à l'analyse de mon corset, je constate que le principe de l'équilibre budgétaire, qui n'est sur le fond pas contesté, impose une rigueur absolue. Les règles de la loi sur les finances de l'Etat imposent des conditions impossibles, compenser une augmentation de dépenses par une diminution d'une autre alors que toutes les autres dépenses ont déjà fait l'objet de coupes successives lors des différentes lectures. Et surtout: créer un paradoxe absolu sur le taux de l'impôt. Le Conseil d'Etat doit partir d'un présupposé pour élaborer un budget et donc propose avant toute chose un taux prédéterminé, ça avait été le cas cette année avec un taux à 96. Tout l'exercice doit préserver évidemment le résultat, qui doit atteindre l'équilibre budgétaire. Et finalement

le Grand Conseil devrait déterminer ou doit déterminer ce taux après un vote final, mais les objectifs étant atteints, il n'y a donc pas d'autre possibilité que de l'entériner.

J'ai donc, au nom de l'ensemble du groupe VERT-E-S et allié-e-s, déposé vendredi dernier une motion qui vise à trouver une solution à cette impasse en laissant le Grand Conseil faire des propositions sans compensation directe pour ensuite tenir compte du résultat des modifications proposées en adaptant le taux d'impôt pour arriver à nouveau à l'équilibre budgétaire. Mais ceci, c'est de la musique d'avenir évidemment, on sait le temps que prend une motion pour arriver à son terme et j'espère que nous y arriverons pour l'année prochaine. Et pour aujourd'hui, étant donné que les besoins avérés ne sont pas couverts, qu'il y a des demandes qui n'ont pas été agréées, notre groupe s'opposera évidemment à toute baisse et aurait souhaité une hausse mais je n'ai pas vu d'amendement dans ce sens déposé.

Ingold François (VEA/GB, FV). J'ai beaucoup de sympathie humaine pour mon collègue Peiry, mais je dois dire qu'au niveau des idées de baisse d'impôt j'en ai un tout petit peu moins et j'estime que cette proposition de baisse d'impôt maintenant, dans la situation, ne touche pas terre. Elle ne touche pas terre non plus parce que je pense que ça ne percute pas dans le bon sens. Imaginons pour simplifier un petit peu les chiffres, imaginons quelqu'un qui paie 10 000 frs d'impôt cantonal, communal et ecclésiastique, cette personne paie donc 5 000 frs d'impôt cantonal, plus ou moins, deux points de moins d'impôts, cela représente 100 frs. Je ne suis pas sûr que ces 100 frs vont réellement aider les gens à augmenter leur pouvoir d'achat, je parle de quelqu'un maintenant, de quelqu'un qui paie 10 000 frs d'impôt. Bien entendu, si on en paie moins, cette manne supplémentaire est d'autant moins substantielle. Je pense que si on veut aider la population fribourgeoise, on a d'autres moyens, notamment en donnant plus d'argent pour les subventions pour les assurances maladie par exemple, pour d'autres subventions aussi, pour les plus faibles, pour les personnes dans des situations économiques beaucoup plus délicates. Je proposerais donc au groupe UDC, si vous voulez vraiment aider la population fribourgeoise, peut-être je vous propose de vous rallier à certaines propositions de la gauche, qui visent vraiment à aider ces personnes-là à augmenter leur pouvoir d'achat.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je parle au nom du parti socialiste et pour relever que beaucoup de choses ont été dites par mes préopinants et je ne vais pas y revenir. Cependant, on a remarqué, et ça a été dit, que de nombreux amendements qui ont été déposés hier n'ont pas passé la rampe, surtout par rapport à des compensations. Mais ce sont aussi des amendements qui apportaient une plus-value pour la population, pour les plus démunis, pour des gens qui en ont besoin. Une baisse d'impôt, pour nous, pour le parti socialiste est, on dirait aussi, une baisse de prestations et ce n'est pas aujourd'hui que l'Etat doit baisser ses prestations, bien au contraire. Nous sommes demandeurs, la gauche, comme ça vient d'être dit, de plus de prestations toute une frange de population qui en a besoin. Ainsi, au nom du groupe socialiste nous nous opposerons à toute baisse d'impôt, nous entrons en matière sur le projet déjà présenté.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour vos interventions, je ne vais pas reprendre les éléments que j'ai évoqués quant à la situation financière ou aux perspectives financières de l'Etat, points que j'ai pu présenter dans l'entrée en matière. J'aimerais revenir sur une ou deux affirmations.

Monsieur le Député Peiry, le canton, le Conseil d'Etat est évidement très attentif à la situation de la population. Nous avons procédé à des baisses fiscales ces dernières années, alors elles n'étaient pas générales, c'était par niches, mais il y en a quand même pour un montant de pratiquement 160 millions de francs. Le Conseil d'Etat, avec le soutien du Grand Conseil, a aussi pu répondre en quelque sorte aux frais et aux coûts qui ont été engendrés récemment par le Covid à plus de 230 millions, simplement avec la fortune que nous avons, sans qu'il y ait une répercussion quelle qu'elle soit sur la population. Vous avez pu le voir aussi au budget, nous n'avons pas hésité aussi avec l'assurance maladie à pouvoir suivre en la matière et permettre de prendre en charge là où c'était nécessaire, donc le Conseil d'Etat est aussi attentif à cela et n'a pas ménagé ses efforts.

J'ai pris note qu'il y aurait probablement une motion Peiry là-dessus, il y en a déjà une à laquelle nous avons répondu mais qui n'a pas été traitée au Grand Conseil. J'ai pris note également de la motion Rey, qui a déjà été déposée à la mi-novembre.

Je tiens à rappeler aussi que le corset rigide de notre loi sur les finances dépend aussi de l'équilibre très exigeant qui se trouve dans la Constitution. Il y a d'autres cantons, et je crois qu'on n'est pas nombreux, peut-être un ou deux cantons en Suisse, à avoir une exigence constitutionnelle très ferme en la matière. Il y a des cantons qui ont un équilibre dans la Constitution mais après ils ont des nuances, qui leur permettent évidemment d'agir un peu autrement, avec un petit équilibre ou un grand équilibre, ce que nous n'avons pas comme possibilité dans notre canton. Donc nos lois, votées par le Grand Conseil, sont le reflet aussi de notre Constitution, qui est l'expression la plus simple de la population fribourgeoise. Et je précise, ça a été redit, on ne commence pas par fixer le coefficient à 96% et on regarde comment on peut après ajuster le budget. On commence par construire le budget et le coefficient est une variable d'ajustement. On a pu le baisser en 2021, on a pu le baisser à 96, on peut le remonter, on peut le rebaisser en fonction d'un budget équilibré avec lequel le Conseil d'Etat vient ici. On est bien obligé de venir avec un budget équilibré. Si on n'arrive pas à l'équilibrer nous-mêmes, vu les charges, vu les

recettes en diminution, notamment par les recettes externes, on peut être amené à se dire, eh bien, il faut réaugmenter les impôts pour boucler le budget, parce que quand on parle de coefficient on parle tout simplement d'augmenter les impôts.

Nous venons devant vous aujourd'hui avec un budget que nous avons pu boucler sans augmenter les impôts, sans les baisser non plus, contrairement à ce que certains souhaitaient. Cela veut dire que cette variable d'ajustement permet de réaliser l'équilibre. Le Grand Conseil est soumis à la même chose, à devoir respecter cet équilibre et la loi sur les finances vous dit simplement: "Ok, vous faites plus de dépenses à quelque part, diminuez les dépenses ailleurs." Sinon, vous faites quoi? Vous ne faites qu'augmenter les dépenses et à la fin vous dites: "On augmente le coefficient." Ça veut dire quoi? On augmente l'impôt. Donc on aura la situation d'un Conseil d'Etat qui vient au Grand Conseil, voilà la situation du budget l'année prochaine, équilibrée, sans bouger les impôts. Résultat du Grand Conseil: "Non, non, non, nous, on a nos idées, on augmente les impôts." Je vous laisse aller devant la population qui vous a élus lui expliquer que l'exécutif est capable de faire le budget sans hausse d'impôt mais pas le Gand Conseil. Je crois que ce débat-là, on va l'avoir, en tout cas avec deux motions qui viennent d'être annoncées.

Je ne veux pas aller plus loin, mais je vous invite vraiment à suivre le Conseil d'Etat comme le fait aussi la commission et de laisser ce coefficient à 96%.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Effectivement, le coefficient a été le débat qui a traversé tous les travaux de la Commission, puisque dès l'entrée en matière, dès le début de l'examen, il y a eu des propositions concernant ce coefficient. J'ai entendu la réponse du Conseil d'Etat, qui affirme que c'est une variable, probablement que dans la CFG les gens ne l'ont pas tous vécu comme ceci, même si on en a parfaitement conscience. Les discussions démontrent qu'en fait on est face à une discussion «prestations pour la population et masse fiscale et impôt». Dans la CFG c'est évidemment le même type de discussions qui se font, le coefficient va faire l'objet de discussions, c'est-à-dire la loi sur les finances, respectivement les lois qui peuvent y être affiliées vont faire l'objet de discussions aussi en CFG et probablement que nous assisterons à des débats intéressants dans le futur et espérons-le quelques évolutions.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Jaquier Armand (*PS/SP*, *GL*). L'article 1 fixe les différents coefficients, à savoir concernant le revenu des personnes physiques 96%, les impôts sur la fortune des personnes physiques 100%, les impôts à la source à 100%, les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales à 100%.

- > Adopté.
- II. Modifications accessoires
- > Adopté.
- III. Abrogations accessoires
- > Adopté.
- IV. Clauses finales
- > Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Deuxième lecture

- I. Acte principal
- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- II. Modifications accessoires
- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- III. Abrogations accessoires
- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 66 voix contre 17. Il y a 14 abstentions. Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE, VEA/GB), Lauber Pascal (GR, PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/ SP), Pauchard Marc (VE, Le Centre/Die Mitte), Raetzo Carole (BR, VEA/GB), Raetzo Tina (BR, VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/ GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR, PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC, PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/ SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 66.

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 17*.

Se sont abstenus:

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 14*.

Rapport d'activité 2023-GC-1 Commission des finances et de gestion (2022)

Rapporteur-e: **Brodard Claude** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Rapport/message: **25.09.2023** (BGC novembre 2023, p. 4882)

Discussion

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). J'ai le grand honneur de vous présenter le premier rapport d'activité de la Commission des finances et de gestion (CFG) au sens de l'article 14 al. 3 de la nouvelle loi sur le Grand Conseil, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Cet exercice n'était donc pas fait préalablement. Le présent rapport porte sur l'année 2022.

Notre commission, qui était encore composée de 13 membres en 2022, a siégé à 24 reprises pour des séances d'une durée d'environ 2 heures. Vous aurez constaté à la lecture du document que nos travaux ne se limitent pas à l'examen des budgets et des comptes. Les compétences de notre commission sont indiquées au chapitre 2, il y a aussi l'examen des décrets, sous l'angle financier, mais aussi la haute surveillance des autorités et de l'administration. Nous collaborons de façon étroite avec l'Inspection des finances, qui réalise des contrôles réguliers des Directions de l'Etat. A ce sujet, nous avons pris connaissance en 2022 de 74 rapports de ladite Inspection. L'Inspection des finances nous soutient dans notre tâche et son support est très apprécié, qualitativement et quantitativement.

Sous l'angle financier, voir la rubrique 3, il y a eu tout d'abord 8 séances pour l'examen des comptes 2021 du canton et de certains établissements autonomes et des rapports d'activité des différentes directions. Avant l'examen en plénum de la CFG, deux membres de notre commission visitent la Direction et font un rapport détaillé des éléments comptables et de gestion. La même pratique existe également pour l'examen des budgets. Le budget 2023 était analysé par notre commission du 30 septembre au 4 novembre lors de 8 séances.

Les lois et décrets nous ayant été soumis sont énumérés au point 3.3.

Vous aurez constaté que nous tenons aussi à l'interne un tableau de bord, qui nous permet de suivre sur le long terme certains dossiers que nous estimons importants et/ou aux enjeux matériels. Les mesures COVID et leurs implications financières en font, par exemple, partie.

Comme son nom l'indique, notre Commission œuvre aussi pour la haute surveillance de la gestion. Le point 4 résume notre travail en la matière. Cette mission tend à prendre de plus en plus de place lors de nos séances. A l'époque, la majorité des membres avait considéré qu'une scission de notre Commission pour séparer les aspects finances et gestion ne se justifiait pas ou pas encore. Dans ces tâches de contrôle de gestion, citons l'examen des rapports d'activité 2021 ou aussi le tableau de bord gestion. A ce propos, nous suivons des dossiers chauds, par exemple l'hôpital fribourgeois (HFR). Nous avons aussi, cette année, fait une visite d'établissement du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et nous avons aussi déjà discuté de rencontrer, en principe, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) l'année prochaine.

Le point 5 de notre rapport présente l'objet, les membres et le nombre de séances des sous-commissions existantes en 2022. La récente révision de la loi sur le Grand Conseil concrétise l'institution de sous-commissions parlementaires. La CFG avait, déjà dès 2018, travaillé dans ce sens; ce n'est donc pas nouveau pour nous. Trois sous-commissions sont en travail en interne sur des thèmes importants: HFR, Service des bâtiments et activités cantonales en lien avec la loi sur le renseignement (LRens).

Nous portons de nombreuses réflexions sur nos possibilités, ou plutôt nos impossibilités, d'amender les budgets. Certes, les compétences en matière budgétaire incombent, bien entendu, à notre exécutif, mais le processus actuel de traitement des budgets crée de plus en plus de frustrations au sein de notre commission – vous venez de l'entendre, d'ailleurs. Nous allons très probablement organiser l'année prochaine une journée au vert pour examiner le cadre légal de la loi sur les finances de l'Etat. Ce serait aussi l'occasion de réfléchir si notre Commission doit aussi examiner les lois dont les conséquences financières sont très importantes.

Mais ne nous trompons pas de cible. J'ai toujours veillé, en ma qualité de président, à maintenir de saines relations de travail avec le Conseil d'Etat. Cela me semble très important institutionnellement de collaborer ensemble en bonne intelligence. Dans ce sens-là, j'invite tous les membres de la CFG, quelles que soient leur sensibilité politique et leur vision sociétale, à travailler avec pragmatisme et respect. Je ne veux pas que les débats de la Commission se polarisent plus à l'avenir. Mais, j'attends aussi de notre gouvernement, et clairement, une écoute quant aux préoccupations de notre commission.

Je terminerai mon rapport en remerciant l'ensemble de mes collègues de commission pour leur participation active et nombreuse aux séances – séances qu'ils préparent en règle générale très bien. Merci pour les échanges et les propositions très

constructives. Merci pour cet investissement, qui, mine de rien, est très énergivore. Enfin, un immense merci à notre secrétaire de commission, Reto Schmid, pour son implication très importante pour le travail de notre commission et l'excellente qualité de ses prestations.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

_

Décret 2023-DIAF-15 Naturalisations 2023 – Décret 3

Rapporteur-e: Mesot Roland (UDC/SVP, VE)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Huis clos

> Le huis clos est prononcé

- > Le projet de décret est adopté avec des modifications.
- > Le Huis clos est levé.

Décret 2021-DIAF-37 Stratégie cantonale biodiversité

Rapporteur-e: **Bonny David** (*PS/SP, SC*)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

 Rapport/message:
 22.08.2023 (BGC novembre 2023, p. 4508)

 Préavis de la commission:
 27.09.2023 (BGC novembre 2023, p. 4529)

Entrée en matière

Bonny David (*PS/SP, SC*). La commission pour traiter la Stratégie cantonale biodiversité s'est réunie à deux reprises: le 21 septembre et le 27 septembre.

La Stratégie biodiversité pour le canton de Fribourg était attendue avec un grand intérêt. De nombreuses espèces sont menacées. Selon les experts, notre planète vit actuellement sa sixième extinction de masse. Il faut répondre à ces défis environnementaux et pour cela il est nécessaire pour nous que la stratégie en matière de développement durable, le Plan climat et le plan d'action en matière de produits phytosanitaires soient complétés par cette Stratégie biodiversité.

Je rappelle quelques étapes clés concernant la biodiversité: tout d'abord, en 1992, un sommet de la terre à Rio de Janeiro avec la signature, entre autres, d'une convention sur la diversité biologique. En 2008, le Conseil de l'Europe somme la Confédération de se mettre en conformité avec les exigences de la convention. En 2010, c'est l'année mondiale de la biodiversité. En 2012, la Confédération adopte une stratégie et un plan d'action en matière de biodiversité. En 2019, sur le plan cantonal, il y a un dépôt d'une salve d'instruments parlementaires au Grand Conseil, comme, pour rappel, la question 2019-CE-1 de Nicolas Pasquier, "Quel est l'état de la biodiversité dans le canton de Fribourg?", la motion 2019-GC-49 de David Bonny/Erika Schnyder "Protéger la biodiversité du canton de Fribourg", le postulat 2019-GC-33 de Ralph Alexander Schmid "Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes" et enfin le postulat 2019-GC-69 d'Antoinette de Weck/Markus Bapst "Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer". En 2021, le canton publie un rapport technique. En juin 2022, c'est la consultation publique concernant la Stratégie cantonale biodiversité. Et enfin, nous la traitons aujourd'hui au Grand Conseil.

Concernant le décret, quelques remarques: le montant de 20,533 millions de francs cité dans le message correspond au total des besoins supplémentaires, identifiés pour la mise en œuvre de la Stratégie jusqu'en 2028. Il comprend 1,825 million de francs figurant déjà au budget 2023 du Service, raison pour laquelle le montant demandé dans le cas du crédit d'engagement

se limite à 18,708 millions de francs. C'est l'objectif numéro 3, gérer les surfaces à haute valeur écologique, qui absorbera la part la plus importante du crédit, suivi des objectifs numéro 4, compléter les infrastructures avec de nouvelles aires, et 5, gestion des espèces par des mesures spécifiques.

La Stratégie concerne essentiellement l'Etat, mais elle entraînera aussi certaines conséquences pour les communes, notamment lorsqu'il s'agira de l'intégrer dans les outils d'aménagement du territoire. Elle permettra aussi de soutenir les efforts communaux en matière d'entretien des espaces verts et des biotopes en général. Puis, elle garantira une meilleure accessibilité des données de base. Souvent, communes et privés ne sont, en effet, pas conscients de l'emplacement de certains biotopes ou de certaines espèces. L'Etat pourra ainsi les soutenir, par exemple pour la coordination de la lutte contre les espèces invasives ou contre la pollution lumineuse.

Dans le cadre de cette commission, je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, Directeur des institutions de l'agriculture et des forêts, ainsi que M^{me} Francesca Cheda, cheffe de section du Service des forêts et de la nature (SFN), pour leur patience, également pour tous les compléments qu'ils ont apportés et les explications fort précieuses, afin de comprendre au mieux cette Stratégie biodiversité. Je remercie également tous les députés, membres de la commission, Altermatt, Baeriswyl, Barras, Berset, Cotting, de Weck, Dupré, Esseiva, Raetzo et Zurich, et également M. Reto Schmid, secrétaire général adjoint, pour la rédaction des deux procès-verbaux.

Dans le cadre du décret, il y aura une modification. C'est l'article 2 al. 3: l'amendement de Weck en commission, qui a été accepté par la grande majorité de la commission. On aura l'occasion d'y revenir. Il s'agit donc de l'obtention d'éventuelles contributions fédérales, qui sont à supprimer dans le montant du crédit mentionné.

La Stratégie a été validée par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention en commission. La commission propose dès lors au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret dans sa version remaniée, donc dans sa version bis.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tout d'abord le rapporteur de la commission parlementaire pour sa présentation. La biodiversité est, en effet, essentielle à notre qualité de vie et elle remplit de multiservices écosystémiques. Depuis 1900, elle a subi, en Suisse comme partout dans le monde, un déclin important. De nombreuses espèces naguère courantes ont vu leur habitat se réduire, leur effectif chuter. Les milieux naturels ont perdu en surface et leur qualité écologique s'est, parfois, détériorée. La perte de biodiversité est aujourd'hui identifiée comme un des principaux risques menaçant nos sociétés pour les décennies à venir. Dans les principaux risques pour nos sociétés dans la décennie à venir, identifiés par le World Economic Forum, il y a l'échec de l'action climatique, les conditions météorologiques extrêmes et la perte de biodiversité.

Si la nature va retrouver un équilibre, comme elle l'a toujours fait auparavant, c'est la viabilité de la planète pour l'humain qui n'est tout simplement pas garantie. En effet, la biodiversité joue de nombreux rôles essentiels, par exemple en matière d'approvisionnement ou de régulation des écosystèmes. Des rôles qu'il est essentiel de protéger.

La Suisse s'est dotée en 2012 d'une stratégie dans le domaine de la biodiversité. Autour de 10 objectifs stratégiques, celle-ci définit les priorités de l'engagement par lequel la Confédération veille à préserver la diversité des espèces, des écosystèmes et la diversité génétique. La stratégie a été concrétisée en 2017 par un plan d'action adopté par le Conseil fédéral. En 2019, cela a été dit, plusieurs interventions parlementaires concernant l'état de la biodiversité ont été déposées au Grand Conseil. Dans des réponses à ces interventions, le Conseil d'Etat s'était engagé à élaborer une stratégie cantonale sur la biodiversité.

Cette stratégie n'intervient pas dans un domaine vierge et les pouvoirs publics jouent déjà depuis de nombreuses années un rôle important dans la préservation de la biodiversité, principalement par les contribution aux agriculteurs-trices dans le cas de la politique agricole. D'autres subventions sont assurées par le canton et la Confédération dans le cadre des conventions-programmes conclues dans le domaine de l'environnement. Le canton finance aussi, je le rappelle, des mesures pour la biodiversité via la Stratégie de développement durable et via le Plan Climat cantonal. Pour les mesures prévues dans la stratégie qui vous est présentée aujourd'hui, ce sont déjà environ 23 millions de francs qui sont versés annuellement. A ce montant s'ajoutent d'autres mesures et efforts de promotion de la biodiversité à hauteur de 12,2 millions de francs, qui sont réalisés dans le cadre d'autres planifications cantonales. Par conséquent, il peut être estimé qu'environ 35,2 millions de francs par année sont déjà actuellement engagés pour conserver et pour promouvoir la biodiversité. La présente stratégie, quant à elle, vise à renforcer encore ces moyens et à renforcer encore une approche cohérente pour préserver la biodiversité dans les années à venir.

Je vous invite donc à entrer en matière et à soutenir le projet tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). La Commission des finances et de gestion (CFG) s'est réunie le 6 octobre pour traiter ce message et ce décret. Notre Commission est entrée en matière convaincue d'investir et de soutenir la Stratégie cantonale biodiversité. La CFG a toutefois rejeté l'amendement qui vise à biffer l'article 2 al. 3 en raison de ma voix qui a

départagé le vote, puisqu'il y avait 6 contre 6 et que j'ais départagé ce vote en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat. Je vais vous expliquer la raison pour mon vote.

L'acceptation de l'amendement engendre, de mon point de vue et de fait, une augmentation d'environ 50 % de la dépense, qui peut être chiffrée entre 7 et 8 millions, à savoir environ 1,5 million par année durant la durée du décret, soit durant 5 ans. Les contributions fédérales semblent, en effet, acquises, même si elles ne sont pas effectivement chiffrées, mais en séance de commission, on a parlé de 50 %.

On l'a entendu hier, d'autres besoins sont là, par exemple, en matière d'aide à la personne en matière de santé. Cela me semble, à titre personnel, plus urgent et je préfère qu'un bilan des montants alloués à la biodiversité, soit fait en 2028 à l'issue de ce programme.

En conclusion et au nom de la CFG, celle-ci a accepté le décret initial du Conseil d'Etat par 11 voix contre 0 et 1 abstention.

Barras Eric (UDC/SVP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis président d'une unité de gestion, anciennement corporation forestière, et je suis également agriculteur, donc directement impliqué par ce décret, et m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Face à la réalité de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale, il est normal que notre canton réponde à cet appel. Les défis actuels exigent une action concertée et résolue. Notre objectif est de promouvoir une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature, en préservant la diversité biologique, qui reste un fil conducteur dans notre pays et pour notre nature. Pour ce faire, la stratégie se déploie selon plusieurs axes stratégiques: il y a l'habitat naturel, les espèces menacées, les activités humaines et il y a également le développement durable, ce qui veut dire favoriser l'utilisation judicieuse des ressources naturelles, tout en stimulant la croissance économique.

La réussite de cette stratégie repose sur la collaboration entre tous les acteurs, du gouvernement jusqu'aux citoyens. Il faut encourager une participation active de la société, des entreprises et des organisations, telles que les unités de gestion, par exemple, qui ont déjà fait beaucoup dans ce domaine. Ça, c'est un point qu'il faudra vraiment reprendre, faire l'inventaire de ce qui a été fait, je n'ai vraiment pas l'impression quand je suis dans ce genre de commission que ce qu'on fait dans le terrain au niveau des corporations forestières soit forcément bien compris et bien reconnu, et ça, je pense, c'est une chose qu'il faudra vraiment approfondir.

Des actions seront entreprises: la mise en place de pratiques agricoles durables, c'est-à-dire en respectant dans ce processus le travail déjà fait, sans péjorer l'auto-approvisionnement dans notre canton. Il est important également que ce fonds soit utilisé sur des projets de grande ampleur qui servent vraiment à une amélioration de la biodiversité. Je pense que lorsqu'une commune plante un arbre en ville ou dans son village, il n'est pas nécessaire de subventionner par ce fonds ce genre d'action. Gardons ces investissements pour des projets à grande échelle, dans les forêts, il y a plein de choses à faire, j'imagine.

En conclusion, je vous invite, au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, à soutenir le projet bis de la commission et sur ces considérations, j'en ai terminé.

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet si ce n'est que j'ai siégé dans la commission. Je remercie d'ailleurs le président et mes collègues pour les débats bien menés et constructifs ainsi que M. le Conseiller d'Etat et le Service des forêts et de la nature (SFN) pour les informations fournies.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s souhaiterait rappeler l'importance du sujet qui nous occupe ce matin. Sans biodiversité, on ne pourrait simplement pas en discuter. Il ne s'agit pas seulement, comme certains le tournent en ridicule, de sauver trois grenouilles dans une mare, il s'agit purement et simplement de préserver la vie sur terre. Il n'y a pas de vie sur terre sans vie sur terre, excusez la tautologie qu'il semble toutefois encore nécessaire de rappeler, alors que nous vivons la sixième extinction de masse. Le nombre d'espèces, mais également le nombre d'individus par espèce est en chute libre. Les espèces vivantes dépendent les unes des autres et l'érosion de la biodiversité fait courir à l'humanité de grands risques. Nous scions à la tronçonneuse la branche sur laquelle elle s'active.

Toutes les activités humaines sont dépendantes de la biodiversité et c'est avec force que l'Etat doit donner vie à cette stratégie. Dans ce sens, le décret tel que sortant de la commission nous semble satisfaisant. Il permettra la mise en œuvre de projets petits et grands, dont la somme est une richesse énorme pour le territoire, pour ses habitant-e-s ainsi que pour les générations futures.

Notre groupe soutient également pleinement l'amendement que nous avons accepté en commission. Il n'y a pour nous aucune raison de raccourcir le montant qui serait peut-être validé par le Grand Conseil tout à l'heure en fonction des subventions reçues par la Confédération.

Pour ce qui est de la Stratégie biodiversité en tant que telle, que le groupe VERT·E·S et allié·e·s salue bien évidemment, nous profitons de ce décret pour critiquer l'amputation de la Stratégie d'un l'aspect important: l'analyse des subventions

dommageables à la biodiversité. S'il est bon d'améliorer les choses, il est également essentiel en premier lieu de ne pas nuire ou au moins d'y réfléchir et d'analyser les nuisances. Nous reviendrons probablement sur ce point avec un instrument parlementaire futur.

Sur ces considérations, le groupe des VERT·E·S et allié·e·s acceptera à l'unanimité le décret tel que sortant de la commission, afin de permettre à la Stratégie biodiversité de donner naissance à de nombreux projets.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis secrétaire de l'Alliance pour l'eau, une alliance informelle qui regroupe, notamment, la Fédération suisse de pêche et l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux. En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat et l'administration pour cette Stratégie pertinente, cette Stratégie de qualité.

La biodiversité est la source de notre vie. Elle fournit des prestations indispensables à notre survie comme êtres humains et aussi pour notre économie. Par exemple, la pollinisation animale représente, chaque année en Suisse, 0,5 milliard de francs de valeur, et c'est l'Agroscope, à Fribourg, qui nous le dit. Grâce à la biodiversité, on développe de nouveaux médicaments, grâce à des sols sains, on a aussi de l'eau potable, on a des arbres et des plantes qui filtrent l'air qu'on peut respirer. Le climat est aussi régulé grâce à des écosystèmes qui, comme les marais ou les forêts, quand ils sont sains, séquestrent le CO₂. Si ces écosystèmes subissent trop de pression, ils ne peuvent plus faire ce travail. Et, finalement, une nature intacte nous protège également contre les catastrophes naturelles comme les crues, comme les glissements de terrain, auxquels nous devons faire de plus en plus face.

Aujourd'hui, plus d'un tiers des espèces sont menacées, les espèces animales, les espèces végétales sont menacées dans notre pays, dont des espèces emblématiques. Chez nous, à Fribourg, il y a un certain nombre d'années, et je suis trop jeune pour l'avoir vu de mes yeux, mais il y a un certain nombre d'années, il y avait tellement de nases dans la Sarine qu'on les utilisait comme engrais sur les champs. Aujourd'hui, il n'y en a plus, et comme 70 % des autres espèces de poisson, le nase est menacé de disparaître de notre pays.

Avec la menace qui pèse sur la biodiversité, c'est tout l'équilibre de notre nature, toutes les prestations dont nous avons profité, qui sont menacées. Il est donc urgent d'agir et le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le projet bis de la commission. Je reviendrai tout à l'heure sur la question financière.

Cotting Charly (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Soutenir et favoriser la biodiversité, quel ambitieux et important projet! Depuis très longtemps, mais surtout depuis son augmentation démographique et l'augmentation de ses besoins, soit environ depuis les deux derniers siècles, l'humanité concurrence la nature et fait pression sur l'environnement. Si l'homme ne l'avait pas colonisé, on peut imaginer que le canton de Fribourg, la Suisse, mais aussi une grande partie de l'Europe serait recouverte de forêt avec des lacs et quelques marais. La biodiversité serait libre de s'y épanouir, mais le continent serait assez inhospitalier pour l'homme, surtout pour l'homme moderne.

La question qui se pose est de savoir auxquels de nos besoins ou de nos envies sommes-nous prêts à renoncer pour favoriser la biodiversité. Est-ce dans l'habitat? Il semblerait que non, puisque notre population augmente et que le nombre de mètres carrés de plancher par personne augmente aussi. Est-ce dans les déplacements que nous sommes d'accord de restreindre notre pression sur notre environnement? Là non plus, ça ne semble pas être le cas: de nombreux projets de routes et de rails sont actuellement à l'étude. Dans nos loisirs non plus, nous ne semblons pas prêts à diminuer notre consommation et donc notre pression.

Etonnement, il reste la surface agricole. De cette surface tampon, on va puiser les mètres carrés qui nous manquent ailleurs. Cette surface qui est censée nous nourrir. Certes, ce décret ne concerne pas seulement l'agriculture, mais cette dernière y figure en bonne place. Il faut savoir également que pas moins que 18 % de la surface agricole du canton est inscrite dans des programmes de promotion de la biodiversité qui vont des haies aux jachères en passant par des prés extensifs.

La Suisse ne produit que 50 % de ses besoins en nourriture. Mais, ce n'est pas grave pour elle. Comme c'est un pays riche, elle peut facilement s'approvisionner sur les marchés mondiaux, contrairement à d'autres. Elle peut donc se permettre de payer pour ne pas produire ici et acheter ce qui vient d'ailleurs, ce qui pouvait manquer ailleurs. Et, à Noël, on fait un don à une bonne œuvre de bienfaisance, pour se donner bonne conscience. Chaque kilo de nourriture qui n'est pas produit ici, l'est ailleurs. Nous exportons donc une partie de l'empreinte environnementale de notre alimentation. Sur certaines surfaces agricoles, il est tout à fait acceptable et indiqué de laisser s'épanouir la biodiversité, par exemple aux abords des cours d'eau, de forêts, de haies, des talus ou des surfaces marginales. Mais, Mesdames et Messieurs, l'agriculture n'a pas pour vocation de produire de la biodiversité. Si l'agriculture ne sert pas à produire de l'alimentation, elle ne sert à rien, n'a pas sa raison d'être.

La nature n'a pas besoin de nous pour prospérer. Il est par ailleurs assez choquant que certaines mesures de promotion de la biodiversité rapportent autant à l'unité de surface qu'une culture de céréales mais sans production de nourriture. Avec ces remarques, le groupe libéral-radical et verts-libéraux va soutenir ce décret.

Mais, je fais ici le vœu que les conseillers en biodiversité trouvent des solutions intelligentes pour faire cohabiter la biodiversité avec la production, en ayant toujours à l'esprit de maintenir au maximum cette dernière. Et que ça ne se passe pas comme avec les règles des 3,5 % de biodiversité sur terrain solide, une mesure mal réfléchie, imposée à la va-vite, maladroite, malvenue. Il faut également rappeler que chaque nouvelle contrainte, quelle qu'elle soit, favorise un agrandissement des structures, une diminution de la diversité. Je souhaite également que ces conseillers en biodiversité n'arrivent pas avec des solutions toutes faites, hors-sol, mais qu'au contraire, ils viennent sur le terrain dans un esprit de collaboration, avec un cadre souple et des solutions adaptables à chaque situation, dans un esprit de partenariat.

Baeriswyl Laurent (Le Centre/Die Mitte, SE). Meine Interessenbindung zu dem vorliegenden Geschäft ist, dass ich in der vorberatenden Kommission war. In diesem Sinne danke ich dem Kommissionspräsidenten für die Leitung der Sitzungen und dem Staatsrat und seiner Direktion für die Erarbeitung der Strategie. Ich spreche im Namen meiner Fraktion, Die Mitte.

Ich zitiere den neuen Ehrendoktor der Universität Freiburg, D^r. Luca Vetterli, aus den Freiburger Nachrichten vom 16. November: "Wir stehen vor einer grundlegenden Biodiversitätskrise, deren Tragweite wir nicht wahrnehmen. Der Fortbestand des Planeten in seiner heutigen fantastischen Vielfalt steht auf dem Spiel. Verschwundene Arten kommen nie wieder zurück."

In diesem Kontext dürfen wir heute über das Dekret zur kantonalen Biodiversitätsstrategie debattieren, ein beeindruckender Massnahmenplan, der sieben Ziele und 44 konkrete Massnahmen vorsieht. In einem Jahrhundert, wo die Fläche von Trockenwiesen und Weiden sowie der Moore massiv abgenommen hat, ist man versucht zu sagen, endlich werden wir eine Biodiversitätsstrategie mit entsprechenden Mitteln haben. Tiere und Pflanzen haben wichtige Funktonen im Ökosystem Erde, ohne sie könnten wir auf unserem Planeten nicht existieren. Die Biodiversität liefert Nahrung, stellt Wirkstoffe für Arzneien bereit, dient der Erholung und spielt eine wichtige Rolle in der Klimaregulation. Artenreiche Wälder und Wiesen können mehr Kohlenstoff aufnehmen und so der Atmosphäre das Treibhausgas Kohlendioxid entziehen, fehlen Arten, werden Ökokreisläufe gestört. Der Rückgang der Biodiversität ist also auch eine Bedrohung für den Menschen.

Es ist allerhöchste Zeit, dass wir vorwärts machen. In seinem allerersten Satz der Vision 2035 schreibt der Staatsrat: "Die Bevölkerung des Kantons Freiburg anerkennt die Bedeutung der Biodiversität als wesentliche Lebensgrundlage und die Notwendigkeit, sie zu erhalten." Dies ist dringend notwendig. Der Erfolg führt über die Bevölkerung, weshalb dem Ziel 6 ein besonderes Augenmerk gewidmet werden muss. Dieser Akzent ist zentral, denn der Wandel beginnt in jedem einzelnen Kopf, und wenn, wie angekündigt, mit Anreizen, Sensibilisierung und Aufklärung für die Gemeinden und die Bevölkerung gearbeitet wird, ist dies sicher der richtige Weg. Der Staatsrat formuliert die Vision für das Jahr 2035 folgendermassen: "Das vorliegende Dekret dauert, inklusive Teile des Stellenétats, bis 2028." Wir gehen davon aus, dass der Staatsrat rechtzeitig mit einem neuen Paket kommen wird, um die Kontinuität und Nachhaltigkeit der Strategie zu gewährleisten.

Um die Leistungen der Biodiversität zu sichern, ist entschlossenes Handeln dringend notwendig. Eine reichhaltige Biodiversität trägt auch dazu bei, den Klimawandel und seine Folgen zu mindern.

Die Biodiversität steht unter Druck, nehmen wir das Dekret zur kantonalen Biodiversitätstrategie an. Wir treten selbstverständlich auf die Vorlage ein und unterstützen grossmehrheitlich das Projet bis der Kommission.

Marmier Bruno (*VEA/GB*, *SC*). Je m'exprime ici au nom du comité du Club des communes. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne. Pour préciser que le Club des communes soutient le décret pour la Stratégie biodiversité, il attire, cependant, l'attention sur le fait que les communes seront indirectement ou directement sollicitées. Les communes n'ont en général pas de service de la nature et du paysage, donc il s'agit de les solliciter proportionnellement à leurs moyens et dans l'éventualité, de la même manière que le canton facture ses prestations aux communes, il faut éventuellement envisager le cheminement inverse, si les communes sont fortement sollicitées.

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, président du Club agricole et suis quotidiennement, par mon activité professionnelle, impliqué dans la biodiversité. Comme déjà évoqué dans ce plénum, je me considère comme un vieux paysan et, ironie du sort, la publication du rapport Stratégie cantonale biodiversité porte la date de mon soixantième anniversaire. Quel beau cadeau!

L'activité humaine sur notre planète, dans notre pays et aussi dans notre canton impacte la biodiversité et ce n'est un secret pour personne. Développer une Stratégie biodiversité est louable et part d'un bon sentiment. Je salue le travail déjà effectué pour la mise en place de cette stratégie.

L'agriculture suisse a fourni d'énormes efforts depuis l'instauration des paiements directs, il y a 30 ans, pour diminuer ses impacts environnementaux: mise en place de surfaces de promotion de la biodiversité sur près de 20 % de la surface agricole utile, diminution drastique des engrais minéraux, des phytosanitaires, des antibiotiques, investissements énormes en bâtiments, machines, installations et gestion d'entreprise pour répondre à des centaines de normes et critères de production,

protection des eaux, des sols, de l'air, des animaux, évolution des attentes du citoyen envers l'agriculture, etc. Ayant repris l'exploitation agricole familiale en 1991, j'ai vécu passionnément toute cette évolution. Je sais donc de quoi je parle.

La lecture attentive du rapport Stratégie cantonale biodiversité m'interpelle, voire me fait froid dans le dos. Un rapport technique publié en 2021 dresse l'état de la biodiversité au niveau de son état actuel.

Je n'ai probablement pas les mêmes yeux que les experts en biodiversité, mais quand je parcours mon canton entre lacs et montagnes, je m'émerveille devant des paysages diversifiés, une multitude de petites parcelles asymétriques, des cultures variées, des prairies, pâturages et alpages verdoyants et entretenus ou encore des forêts protectrices. En bref, des paysages dessinés par un monde paysan attentif et bienveillant qui produit, en 2022, 49 % de nos besoins alimentaires. Des paysages à l'opposé des plaines uniformes de maïs et de soja OGM (organisme génétiquement modifié) brésiliens, à l'opposé des champs de blé du Saskatchewan, pulvérisés au glyphosate, à l'opposé des centaines d'hectares de serres espagnoles et marocaines, régions d'où proviennent les 51 % manquants à notre alimentation.

Ces exemples sont volontairement provocateurs pour illustrer nos incohérences et la confusion de nos politiques agricoles et environnementales. Le plan d'action tel que prévu va fortement impacter le fonctionnement de nos exploitations agricoles, mais aussi celui de nos communes et de notre population entière. Les sept objectifs principaux, qui se traduisent en 44 mesures concrètes, vont provoquer une importante charge de mise en œuvre pour l'agriculture et nous tous. Le coût est estimé à 20,5 millions pour les 5 prochaines années. Mais c'est sans compter les coûts induits pour l'agriculture et les collectivités, par exemple: conséquences directes sur les révisions des Plans d'aménagement local (PAL), entretien des jachères, des espaces verts, des talus routiers et des abords des voies ferrées. Actuellement, dans ces surfaces extensives, la gestion des plantes invasives telles que le rumex, le chardon des champs et la vergerette annuelle n'est plus maîtrisée.

A mon avis, cette stratégie va mettre une pression supplémentaire, financière et psychologique, inutile sur toutes nos exploitants agricoles par sa mise en place et les contrôles liés à sa mise en œuvre, sans compter l'épée de Damoclès liée aux sanctions.

Par respect pour les 2 600 familles paysannes fribourgeoises, par souci de risques d'étouffement de nos collectivités et par conviction personnelle, je ne vais pas soutenir cette stratégie défaillante et vous invite à en faire de même.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je n'ai pas de liens d'intérêts. J'ai participé à la commission et je parle en mon nom.

Ce projet de décret correspond simplement à l'application de notre évolution et de notre développement écologique. L'infrastructure écologique doit être assurée avec les outils de l'aménagement du territoire et, dans ce sens, les mesures prévues dans la Stratégie cantonale de biodiversité sont cohérentes. Cohérentes, notamment, avec les objectifs de l'aménagement du territoire cantonal et du plan directeur.

Je relève que la non-réalisation des mesures pourrait à moyen terme et à long terme coûter plus cher que de mettre en œuvre, aujourd'hui, cette stratégie. Ainsi, les aménagements en faveur de la biodiversité en milieu urbain participent à l'amélioration de la qualité de vie à court et à long terme.

Aussi, je vous recommande de soutenir le décret dans sa version bis, au sens de la commission.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord, j'aimerais remercier les intervenants, qui, pour la plupart, soutiennent l'entrée en matière sur ce décret.

M. Barras, je lui dis en introduction, aujourd'hui, il y a déjà, effectivement, beaucoup qui se fait, j'ai parlé d'un montant de 35,2 millions annuels pour soutenir la biodiversité, donc, ces analyses sont faites.

M. Berset, vous êtes venu avec une proposition d'amendement, que je traiterai tout à l'heure par rapport aux analyses. Je confirme qu'en effet, la stratégie qui a été, ici, présentée, elle se consacre d'abord aux actions, aux actes, car au-delà des études et analyses, ce sont surtout des bienfaits pour la biodiversité dont nous avons besoin, donc elle se concentre sur les infrastructures écologiques et, comme ç'a été dit par plusieurs intervenants, sur la sensibilisation, puisqu'on est tous et toutes, qu'on soit citoyen, commune, canton ou Confédération, appelés à participer à la préservation de notre biodiversité.

Cohabiter, collaborer, ç'a été dit à plusieurs reprises, notamment avec l'agriculture, c'est dans ce sens qu'on doit trouver l'équilibre. Nous partageons totalement ces inquiétudes, et c'est aussi la difficulté de cohabiter et de partager, je l'ai dit à plusieurs reprises, produire moins – non, produire mieux – oui, et c'est là, qu'on doit trouver les équilibres.

M. Baeriswyl, vous avez parlé d'un nouveau paquet en 2028. Ici, effectivement, il y a une réévaluation qui doit être faite en 2028 et derrière cette réévaluation, on devra savoir quelles mesures on entend continuer. Est-ce qu'il y aurait besoin d'un décret? Est-ce que ça sera intégré dans les budgets annuels? Ici, les solutions sont ouvertes, mais, par contre, évidemment, suite à la réévaluation, il y aura, probablement, des mesures à poursuivre.

4376 22 novembre 2023

M. Marmier, nous partageons les mêmes préoccupations, sauf que quand vous dites que le canton facture ses prestations aux communes, je vous invite à ne pas faire le calcul des prestations non facturées aux communes, sinon la charge pourrait être très grande.

M. Grandgirard, j'ai pris note que votre soixantième anniversaire était le 3 juillet 2023. Je vous en félicite encore. J'aimerais rappeler ici ce qui est important pour le futur de la biodiversité. On a beaucoup de mesures qui ont été mises en place et un des constats, c'est le manque d'infrastructures écologiques, donc de réseaux pour permettre à ces différents lieux où il y a une écologie qui existe et où il y a des infrastructures de biodiversité qui existent de communiquer. Comme nous, nous avons besoin de canaux pour communiquer, la biodiversité aussi.

Par rapport au reste, je reviendrai sur l'amendement, M^{me} la Présidente, dans la discussion sur les articles.

Bonny David (PS/SP, SC). Je remercie M. le Représentant du gouvernement pour ses explications et compléments, surtout par rapport aux différentes remarques et inquiétudes du monde paysan, et je remercie également les groupes politiques pour toutes les interventions et je note qu'à l'unanimité, il y a une entrée en matière et un très, très fort soutien pour la version bis de la commission. Il y a un fort soutien pour cette Stratégie de la biodiversité. Je crois qu'on peut le dire, le canton de Fribourg vit aujourd'hui un jour historique pour sa nature, son paysage, sa vie de manière générale. Il est important de sauver notre biodiversité.

J'ai enregistré les remarques de M. le Président de la Commission des finances et de gestion (CFG), qui évoquait les questions de santé, mais si nous ne traitons pas la biodiversité aujourd'hui, nous aurons encore plus de problèmes de santé demain. Voilà, je le laisserai réfléchir au moment du vote de l'amendement.

- > L'entrée en matière n'est pas combattue.
- > La lecture des articles et le vote final auront lieu ultérieurement.

Election protocolaire 2023-GC-262 2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2024

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 4; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: x48

Est élu M. Bruno Marmier, à Villars-sur-Glâne, par 64 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Sophie Tritten: 22; Tina Raetzo: 2; François Ingold: 1; Benoît Rey: 1; Bruno Clément: 1.

Présidente du Grand Conseil. Monsieur le 2^e Vice-président élu, Cher Bruno,

Au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes félicitations pour cette élection. Vous avez franchi la première étape, la plus difficile, de votre progression vers le fauteuil présidentiel, fort peu confortable ma foi. Mais la voie est encore longue. Et si elle n'est pas des plus difficiles, elle requiert une certaine endurance et une bonne dose d'abnégation. Car vous le savez bien, vous qui siégez ici depuis 2016, l'usage veut que les vice-présidents se tiennent légèrement en retrait ou prennent de la hauteur, c'est selon. Aussi devrez-vous parfois, Cher Bruno, serrer les dents lors des débats, plus particulièrement peutêtre quand l'un ou l'autre de vos collègues fera l'éloge de l'énergie nucléaire. Cela sera difficile, mais vous y arriverez!

Monsieur le 2° Vice-président élu, je vous félicite une nouvelle fois pour votre élection et me permets, au nom de mes actuels vice-présidents, de vous souhaiter la bienvenue au sein du Bureau.

Election protocolaire 2023-GC-263 1re vice-président-e du Grand Conseil pour 2024

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 4; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu M^{me} Françoise Savoy, à Corpataux, par 86 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Julia Senti: 3; David Bonny: 1; Gaétan Emonet: 1; Benoît Rey: 1; Benoît Glasson: 1.

Présidente du Grand Conseil. Madame la 1^{re} Vice-présidente élue, Chère Françoise,

Au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes félicitations pour votre élection. Si nos voisins français ont la fusée Ariane, nous, nous avons la fusée Françoise! A peine élue au Grand Conseil, c'était à l'automne 2021, et vous voilà déjà la première vice-présidente! Quelle trajectoire fulgurante! Mais ne dit-on pas que la valeur n'attend pas le nombre des années?

Chère Françoise, vous allez entamer votre deuxième année d'apprentissage. Courage! Profitez de ce temps pour parfaire votre connaissance de la mécanique parlementaire, parfois subtile et délicate, comme vous avez sans doute pu vous en rendre compte ces derniers mois. Profitez-en aussi pour faire le plein de moments de détente et de partage avec votre famille et vos amis, car le 1^{er} janvier 2025 venu, vous ne serez plus qu'un coup de vent pour eux ou une fusée en orbite autour de la planète Grand Conseil.

Madame la 1^{re} Vice-présidente élue, encore bravo!

Election procolaire 2023-GC-64 Président-e du Grand Conseil pour 2024

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 4; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu-e M. Adrian Brügger, à Düdingen, par 86 voix.

Ont obtenu des voix MM. Marc Fahrni: 1; Bertrand Morel: 1; Bruno Boschung: 1; Gabriel Kolly: 1, Roland Mesot: 1.

Présidente du Grand Conseil. Sehr geehrter Gewählter Herr Präsident, lieber Adrian!

Herzliche Gratulation zu dieser sehr überzeugenden Wahl in das höchste politische Amt des Kantons Freiburg!

Endlich, Adrian! Endlich ... erklimmen Sie dieses Perchoir, das vom Beobachtungsposten des Vizepräsidenten so unerreichbar weit weg zu sein scheint. Wie lang ist sie und manchmal undankbar, diese famose Zeit im Fegefeuer, diese zwei Jahre Ge-duld-sprobe, die Zeit, in der man von den Parlamentsdebatten zurückstehen muss! Aber die Wartezeit ist es wert, denn die gebührende Belohnung folgt.

Der Titel des ersten Bürgers dieses Kantons selbst tönt ein wenig zu schmeichelhaft, aber ab dem ersten Januar 2024 werden Sie in der Tat dieser erste Bürger sein. Über den schönen Klang hinaus aber beschert die Funktion Ihnen eine eindrucksvolle Kenntnis der unzähligen Reichtümer dieses Kantons und nahen Kontakt zu den Leuten, die ihn bevölkern.

Von Attalens bis Kerzers, von Cheyres bis Montbovon werden Sie, Herr Gewählter Präsident, Frauen und Männer antreffen, die sich energisch einsetzen, die kreativ und zuvorkommend sind, die gern lachen oder manchmal besorgt sind. Diese Personen werden Ihnen immer einen freudigen Empfang bereiten. Und ihre Begeisterung wird Sie manchmal mitreissen. Das ganze Jahr lang werden Sie den Pulsschlag Freiburgs deutlich vernehmen. Und glauben Sie mir, es ist zuweilen schwindelerregend.

Glauben Sie mir auch das, lieber Adrian: der Schauplatz ihrer Aktivität ist vor allem hier, in diesem Saal. Sie werden leiten, zuhören, entscheiden. Und natürlich müssen Sie eingreifen, wenn das Geflüster der Versammlung zum Tohuwabohu ausartet. Das wird ganz sicher eintreten. Das kann ich Ihnen garantieren: ... und jetzt schaue ich nicht irgend jemand persönlich an. Wenn sonst nichts hilft, bleibt nur noch die Glocke als Zuflucht.

Jedoch mache ich mir keine Sorgen, denn ich weiss, dass Sie dieses Parlament mit sicherer und gerechter Hand leiten werden, als Meisterlandwirt, der schon früh gelernt hat, Verantwortung zu übernehmen, als Sie beim Tod Ihres Vaters plötzlich den Familienbetrieb führen mussten. Und ich glaube auch, dass Sie die nötige Gelassenheit und menschliche Wärme besitzen, um diese Versammlung zu lenken.

Diese Präsidentschaft des Grossen Rates, lieber Adrian, ist zuallererst eine Ehre für Sie, aber auch für Ihre Frau und Ihre drei Kinder, die ich hierbei auch herzlich begrüssen möchte. Und ich danke Ihrer Familie auch für den Halt und die Unterstützung, die sie ihrem Ehemann und Papa immer gewähren.

Diese Ehre gebührt aber auch Ihrem Bezirk, dem Sensebezirk, und Ihrer Gemeinde Düdingen, die mit Ihnen - sofern ich richtig informiert bin - ihren vierten Grossratspräsidenten stellen darf. Hingegen werden Sie für immer als der erste Sensler

SVP-Vertreter in dieser Funktion in die Geschichte eingehen. Selbstverständlich werden Sie aber, Herr Gewählter Präsident, über den Parteiinteressen stehen.

Lieber Adrian, ich wünsche Ihnen ein ausserordentlich erfolgreiches Präsidialjahr. Geniessen Sie jeden Moment davon, denn während die Wartezeit im Fegfeuer lang dauert, fliegt die Zeit als Präsident nur so dahin und ist schnell vorbei.

Viel Glück und Erfolg, Herr gewählter Präsident, und Bravo!

Es freut mich, Ihnen hier Ihre ganz persönliche Gefährtin zu übergeben.

Brügger Adrian (UDC/SVP, SE). Vous le savez peut-être, j'aime beaucoup Johann Wolfgang von Goethe. Et aujourd'hui, maintenant, je me souviens de l'une de ses paroles: « Tout s'arrangerait parfaitement bien si l'on pouvait faire les choses deux fois. » Eh bien, pour une fois, je ne suis pas d'accord avec le poète et homme politique allemand du 19° siècle. Il y a des choses que l'on ne peut pas faire deux fois. Ces choses sont uniques. Ce sont des moments d'une intense émotion, avec une profonde reconnaissance. L'élection à la présidence du Grand Conseil fribourgeois est l'un de ces moments. Et vous, Chères et Chers collègues, vous venez maintenant de m'offrir ce moment unique. Je vous dis tout simplement merci!

Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Vice-président-e-s élu-e-s, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le Président élu du gouvernement, Messieurs les Conseillers d'Etat, Monsieur le Président du Tribunal élu, Mesdames et Messieurs,

Dieser Moment ist so gross in meinem persönlichen und politischen Leben, so gross dass ich diesen Moment teilen möchte.

Sie werden mir natürlich erlauben, zunächst einmal Danke zu sagen! Je me tourne d'abord vers les miens. Ich möchte eine schöne Hommage an meinen verstorbenen Vater, Paul Brügger, richten, der mir jetzt - ich bin überzeugt - von oben zuschaut. Aber auch an meinen Schwiegervater, Markus Zosso, der mein sogenannter zweiter Vater geworden ist, der mich in die Geschehnisse der Politik eingeführt und das Feuer so richtig entfacht hat.

Ich möchte mich auch von ganzem Herzen bedanken bei meiner Frau Sandra wie auch bei meinen drei Kindern, Elia, Alessia und Matteo.

Une famille qui n'a jamais cessé d'être une famille fantastique, aussi et surtout, dans les cruelles épreuves de santé que leur mari et papa a connues il y a quelques années. Il y a également ma famille politique, ...

... die Schweizerische Volkspartei des Sensebezirks, welche, wie vorhin auch schon erwähnt wurde, den ersten Grossratspräsidenten ihrer Geschichte stellt, ...

... l'UDC de mon canton de Fribourg, dont je suis le vice-président. Je veux aussi exprimer ma gratitude à Madame la Présidente sortante. Chère Nadia, merci pour cette année présidentielle, qui, je le sais, n'est pas encore terminée. Merci pour ton accompagnement, pour tes conseils. Je te souhaite déjà maintenant une bonne santé, plein de succès dans tes activités. Je te souhaite surtout beaucoup de ces tous petits bonheurs qui font que la vie est belle si on la regarde avec humilité et sagesse!

Heute nehme ich meine Wahl an. Ich bin stolz darauf, unser Parlament zu leiten. Ich bin stolz darauf, die Bevölkerung unseres Kantons zu vertreten - seine gesamte Bevölkerung, vom Norden bis zum Süden, vom Osten bis zum Westen, von den Bergen bis zu den Ufern der Seen.

Toute cette population, femmes et hommes, jeunes et aînés, avec leurs différences. Des différences d'origine, de langue, de religion, de culture, d'horizons professionnels ou encore d'opinions partisanes. Toutes ces différences qui font la richesse de notre canton, qui nourrissent son dynamisme, qui stimulent sa créativité. Freiburg – Land der Werte, Fribourg – Terre de valeurs. Quel honneur pour moi d'être le Premier Citoyen de ce pays!

Eine Verantwortung, die ich übernehmen werde mit all meinen Überzeugungen und mit Respekt vor den Überzeugungen der anderen.

Que ce soit du côté de notre Secrétariat, de notre Bureau ou tout simplement de votre côté, Chères et Chers collègues je sais pouvoir compter sur vous et votre appui. Nous allons travailler en confiance.

Ach, ja und da wäre doch noch etwas... Wie Sie es wissen, das Senslerdeutsch ist eine wunderbare Sprache.

Parfois, lorsqu'on entend parler le singinois, on allume un sourire, on hoche la tête et on dit:

"Das klingt herzig, aber irgendwie komisch."

Mais, Chers et Chères Collègues, n'ayez pas peur: entre nous, la langue ne sera jamais un obstacle.

Weil wir uns alle engagieren im Dienste eines gemeinsamen Ideals: die Entwicklung unseres Kantons Freiburg und das Wohlergehen seiner Bevölkerung.

Vive le Pays de Fribourg!

Présidente du Grand Conseil. Merci, Monsieur le Président élu, pour ces mots. Je remarque, même si je le savais déjà depuis longtemps, vu que l'on se côtoie, surtout ces deux dernières années, qu'en Singine, le français est aussi une belle langue.

_

Election protocolaire 2023-GC-265 Président-e du Conseil d'Etat pour 2024

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 5; nuls: 1; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu-e M. Jean-Pierre Siggen, à Fribourg, par 89 voix.

Ont obtenu des voix MM. Jean-François Steiert: 2; Romain Collaud: 1.

Présidente du Grand Conseil. Monsieur le Président du Conseil d'Etat élu, je vous adresse mes sincères félicitations pour cette élection à la tête de notre exécutif cantonal. Cela fait tout juste dix ans, à quelques jours près, que vous avez rejoint le Conseil d'Etat. Et c'est la deuxième fois déjà que vous en assumerez la présidence. La première, c'était en 2019.

Il y a un proverbe qui dit: « Les temps changent et nous changeons avec eux ». Vous, Monsieur le Président élu, vous ne changez guère. Vous restez cet homme de conviction, pour qui le dialogue doit être la voie menant à la solution. Vous restez cet homme sérieux, dur diront peut-être certains, qui aime avoir une vision d'ensemble pour opérer la synthèse.

Vous avez pourtant changé depuis 2019. D'adresse. Vous avez remonté la rue de l'Hôpital pour gagner la « Tour des Finances », laissant derrière vous celle que l'on nommait encore Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. De votre nid d'aigle, vous veillez désormais sur la cassette cantonale, restreignant l'appétit gargantuesque tant de vos pairs que des membres de ce Parlement. Si le rôle du « méchant » est difficile, il est essentiel. Et je suis convaincue que votre compréhension des réalités économiques, couplée à votre sensibilité sociale, nous permettront, ensemble, d'œuvrer à l'amélioration du quotidien des Fribourgeoises et des Fribourgeois, car c'est bien cela, et cela seulement, Monsieur le Président élu, qui doit nous servir de boussole politique.

J'ai lu quelque part que vous étiez un amateur de science-fiction, soit d'un genre sans limites, qui invente le futur, qui explore l'utopie. Je ne doute pas, Cher Jean-Pierre, qu'avec le soutien de vos collègues du Conseil d'Etat et des député-e-s, vous contribuerez à forger un avenir prospère et durable à nos concitoyennes et concitoyens. Un avenir que, toutes et tous, malgré l'époque troublée que nous traversons, nous espérons heureux.

Monsieur le Président élu du Conseil d'Etat, Cher Jean-Pierre, je vous adresse une nouvelle fois, au nom du Grand Conseil fribourgeois, mes plus vives félicitations pour votre élection.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Madame la Présidente,

Monsieur le Président élu,

Madame et Monsieur les Vice-président-e-s élu-e-s,

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat.

Messieurs les Conseillers d'Etat, Chers collègues, Chère Sylvie,

Madame la Chancelière,

Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Geschätzte Gäste,

Meine Damen und Herren

D'abord, merci! Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour cette élection à la présidence du Conseil d'Etat pour l'année prochaine. J'en mesure la charge et je me montrerai digne de la confiance que vous me témoignez.

Je suis le doyen de fonction du Conseil d'Etat. Je suis donc supposé être le Sage du gouvernement... En 2024, je vous promets d'essayer!

Permettez-moi de me tourner vers ma famille et de remercier particulièrement mon épouse, Paulette et mes trois enfants: Anne, Claire et Augustin. Si je me tiens aujourd'hui devant vous, c'est grâce à leur soutien indéfectible et à leurs encouragements, surtout dans les moments difficiles. Je pense en particulier à mon épouse qui enterre sa maman cet aprèsmidi.

Si je me tiens aujourd'hui devant vous, c'est aussi grâce à mon parti Le Centre. Ses valeurs chrétiennes et humaines m'ont inspiré. Il sert de pont entre les sensibilités de gauche et de droite, pour aider à dégager des majorités.

Je salue d'ailleurs les membres de mon parti et notre président, Damiano Lepori, qui me fait l'amitié d'être présent. Je salue aussi mon groupe parlementaire et son chef, Hubert Dafflon. Je sais que je peux compter sur leur appui et cela m'est très précieux.

J'en profite au passage pour également remercier les représentants des autorités de la Ville de Fribourg, dont Messieurs les Syndic et Vice-syndic. Je suis un élu de la Ville et j'ai la chance d'y vivre.

Wenn ich heute hier vor Ihnen stehe, dann ist das auch zu einem grossen Teil Ihnen zu verdanken. Mein politischer Werdegang ist eng mit diesem Parlament verbunden, in das ich 2006 gewählt wurde und wo ich als Fraktionsvorsitzender amtierte bis zu meinem Wechsel auf die Seite des Staatsrats.

Sie haben meine politische Laufbahn immer begleitet. Oft konnte ich dabei auf Ihre Zustimmung und Unterstützung zählen, manchmal gingen unsere Ansichten aber auch stark auseinander. Und wie Sie wissen, habe ich nicht immer die Mehrheit des Grossen Rats auf meiner Seite gehabt. In diesem Parlament habe ich jedoch gelernt, mich zurückzunehmen und Niederlagen zu akzeptieren, zumal es oft die Niederlagen sind, die uns weiterbringen und den Weg zum Konsens ebnen.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je vous remercie donc pour vos encouragements et vos conseils et d'avance, merci pour vos critiques constructives!

C'est tout naturellement que je remercie encore mes collègues du Conseil d'Etat. Si je me tiens aujourd'hui devant vous, c'est grâce à leur complicité. Avant tout, nous travaillons ensemble. Je salue donc le bel esprit d'équipe qui nous anime. En 2024, je continuerai d'être l'ambassadeur de la collégialité et de la cordiale entente qui règne au Conseil d'Etat. Je profite également de cette occasion pour souhaiter un prompt rétablissement à Madame la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens: puisses-tu, Sylvie, nous revenir au plus vite et en bonne santé!

Je suis fermement attaché au respect des institutions et à un Etat engagé au service de la population. Le Grand Conseil est le lieu où l'on débat des affaires publiques. Je crois au dialogue, qui permet de dépasser la politique partisane pour arriver à des compromis. Le Grand Conseil sert aussi de relais aux préoccupations des communes et des citoyens. Je crois à l'écoute, qui permet de promouvoir les échanges pour trouver des solutions. Et puis, le Grand Conseil exerce la haute surveillance sur le Conseil d'Etat. Je crois à la transparence, qui permet de renforcer la confiance pour consolider la gouvernance.

2024 dürfte mehr denn je ein schwieriges und ungewisses Jahr werden. Die sich häufenden internationalen Konflikte und Spannungen werden sich leider weiter auf den Staat und die Freiburger Haushalte auswirken. Im Staatsrat werden wir uns gemeinsam bemühen, die negativen Auswirkungen auf die Bevölkerung so gut wie möglich abzuwenden. Ich bin überzeugt, dass wir zusammen mit der Unterstützung des Grossen Rats innovative Lösungen finden und dabei auch die Budgetlimiten einhalten können.

L'année prochaine, j'aurai le privilège de présider le Conseil d'Etat pour la deuxième fois. Nous arriverons à la mi-législature et j'aurai également la chance de présider une année riche en votations cantonales. Notamment, les Fribourgeoises et les Fribourgeois vont devoir prendre des décisions financières importantes dans des domaines-clés: celui de la santé (HFR, l'initiative « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité ») et celui de la mobilité (TPF). Avec le Conseil d'Etat, nous mettrons tout en œuvre pour expliquer les enjeux des scrutins et convaincre la population d'investir pour l'avenir du canton.

Mesdames, Messieurs les Député-e-s, à travers votre vote, c'est la confiance de la population que vous m'avez transmise, à moi, un Valaisan d'origine, qui ai bénéficié d'un accueil 5 étoiles et qui suis devenu un Fribourgeois à part entière! Croyezmoi, cela me va droit au cœur et cela démontre le formidable esprit d'ouverture qui souffle sur notre canton!

C'est donc avec humilité et un sens du devoir décuplé que je m'engage à travailler pour servir notre canton avec intégrité. En 2024, je serai le président de toutes les Fribourgeoises et de tous les Fribourgeois. Tout au long de l'année prochaine, je me réjouis d'aller à leur rencontre!

Election protocolaire 2023-GC-266 Président-e du Tribunal cantonal pour 2024

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 5; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu M. Marc Boivin, à Fribourg, par 91 voix.

Présidente du Grand Conseil. Monsieur le Président du Tribunal cantonal élu, je vous adresse mes vives félicitations pour ce plébiscite. Je suis certaine que votre papa, ancien président du Grand conseil, en est fier. Au nom du Parlement, je vous adresse, ainsi qu'à toute votre famille, nos sincères condoléances.

Pour saluer l'amoureux des aphorismes loufoques que vous êtes, j'ai envisagé de dresser une de ces listes que vous affectionnez sur le thème des magistrats et de la justice. J'ai donc mis mes équipes de communicants sur le coup, leur enjoignant d'être aussi fins que drôles, comme vous. Eh bien, croyez-moi, ils ne sont ni l'un ni l'autre. En témoigne cette tentative lamentable que je vous livre atterrée. Je cite : « De marbre, le juge statue. » Je vous épargne les autres, plus affligeantes encore.

Vous l'aurez compris, j'ai dû renoncer à ma liste d'aphorismes, forte du constat qu'il faut laisser l'exercice de l'humour à ceux qui, comme vous, le pratiquent avec bonheur.

Mais derrière l'amuseur se tient un homme sage et avisé – j'en veux pour meilleure preuve votre affiliation au parti libéral-radical – doublé d'un juriste docte et habile. Enfin, c'est ce que l'on m'a dit. J'aurais pu le vérifier par moi-même si je ne m'étais pas endormie sur le florilège d'arrêts de la Ière Cour des assurances sociales que l'on m'a transmis...

Cette présidence du Tribunal cantonal, institution que vous avez rejointe en 2012 en qualité de juge, sera pour vous une première. Je ne doute pas que vous l'exercerez avec autant de sérieux que de fantaisie. Bravo Monsieur le Président élu du Tribunal cantonal.

> La séance est levée à 12 h 20.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

_